

PRIMATURE

Commissariat au Plan

Direction Nationale de la
Statistique et de l'Informatique

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

ENQUETE MALIENNE DE CONJONCTURE
ECONOMIQUE ET SOCIALE-1994
(EMCES-1994)
Fréquentation Scolaire,
Niveau d'Instruction et Alphabétisation

Amadou DAO

Bamako, Mars 1996

EMCES-1994 : ANALYSE DU THEME
"FREQUENTATION SCOLAIRE, NIVEAU
D'INSTRUCTION ET ALPHABETISATION"

- SOMMAIRE -

	<u>pages</u>
INTRODUCTION	1
I - GENERALITES	5
1.1. Concepts ayant trait à la collecte	6
1.1.1. Ménage.....	6
1.1.2. Ecole coranique.....	6
1.1.3. Médersa.....	6
1.1.4. Personne alphabétisée.....	6
1.2. Concepts relatifs à la tabulation et à l'analyse ...	6
1.2.1. Fréquentation scolaire.....	6
1.2.2. Région naturelle/milieu de résidence.....	7
1.2.3. Groupe Socio-Economique (GSE) du chef de ménage.....	7
1.2.4. Décile de la dépense par tête.....	8
1.2.5. Quintile de la dépense par tête.....	8
1.2.6. Niveau d'instruction.....	8
1.2.7. Taux brut de scolarisation.....	8
1.2.8. Taux net de scolarisation.....	9
II - ANALYSE DIFFERENTIELLE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE	9
2.1. Fréquentation scolaire au moment de l'enquête	9
2.1.1. Selon le groupe d'âge, le sexe et le type d'école.....	9
2.1.2. Selon le décile de la dépense par tête.....	11
2.2. Fréquentation scolaire avant l'enquête	11
2.2.1. Selon le motif d'abandon, le groupe d'âge et le sexe.....	11
2.2.2. Selon le motif d'abandon, le sexe et le GSE du chef de ménage.....	12

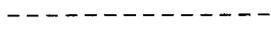
2.2.3.	Selon le motif d'abandon, le sexe et le décile de la dépense par tête.....	13
2.2.4.	Selon le motif d'abandon, le sexe et le revenu du ménage	14
III	- NIVEAU D'INSTRUCTION	16
3.1.	<u>Niveau d'instruction de la population totale</u>	16
3.1.1.	Selon le groupe d'âge et le sexe.	16
3.1.2.	Selon la région naturelle/milieu de résidence.....	17
3.1.3.	Selon le GSE du chef de ménage et le sexe ..	19
3.2.	<u>Niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus</u>	20
3.2.1.	Selon la région naturelle/milieu de résidence et le sexe	20
3.2.2.	Selon le GSE du chef de ménage et le sexe ..	22
3.2.3.	Selon le quintile de la dépense par tête et le sexe.....	24
IV	- ALPHABÉTISATION	25
4.1.	<u>Selon le groupe d'âge, le sexe et la langue d'alphabétisation</u>	25
4.2.	<u>Selon le groupe d'âge, le sexe et la région naturelle/milieu de résidence.....</u>	26
4.3.	<u>Selon le décile de la dépense par tête, le sexe et la langue d'alphabétisation</u>	28
4.4.	<u>Selon le GSE du chef de ménage, le sexe et la langue d'alphabétisation</u>	29
V	- QUELQUES INDICATEURS D'ACCES A L'EDUCATION	31
5.1.	<u>Niveau des indicateurs d'après les résultats de l'EMCES</u>	31
5.1.1.	Taux brut de scolarisation	31
5.1.1.1.	Selon le sexe et le milieu de résidence.....	31
5.1.1.2.	Selon le sexe et le type d'enseignement.....	34
5.1.1.3.	Selon la région naturelle/milieu de résidence, le sexe et le quintile de	

la dépense par tête.....	36
5.1.2. Taux net de scolarisation (des 5-25 ans)....	37
5.1.2.1. Selon le sexe et le milieu de résidence.....	37
5.1.2.2. Selon le sexe et le type d'enseignement.....	38
5.1.2.3. Selon la région naturelle/milieu de résidence, le sexe et le quintile de la dépense par tête.....	38
5.2. Niveau des indicateurs d'après d'autres sources ...	40
5.2.1. Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1987	40
5.2.2. Annuaire statistiques du MEB et du MESSRS..	40
CONCLUSION	41
Termes de référence de l'étude (Annexe).....	1'
Tableaux (Annexe).....	4'
<u>Répartition des arrondissements entre les régions naturelles(Annexe)</u>	41'

Répartition de la population alphabétisée selon le
groupe d'âge, le sexe et la région naturelle.....31'

Répartition de la population alphabétisée selon le
niveau de la dépense par tête, sexe et la langue
d'alphabétisation.....37'

Répartition de la population alphabétisée selon
le GSE du chef de ménage, sexe et la langue
d'alphabétisation.....40'



LISTE DES TABLEAUX

	pages
- Répartition de la population par groupe d'âge, région naturelle et milieu de résidence.....	5'
- Répartition de la population de 5-25 ans par groupe d'âge, sexe et milieu naturel.....	7'
- Répartition de la fréquentation scolaire par groupe d'âge et sexe selon le type d'école et la région naturelle.....	8'
- Répartition de la fréquentation scolaire par groupe d'âge et sexe selon le décile de la dépense par tête.....	9'
- Répartition de la population âgée de 5 à 25 ans ayant fréquenté l'école mais n'y allant plus en ce moment par groupe d'âge, sexe et motif d'abandon....	11'
- Répartition des abandons par motif, sexe et GSE du chef de ménage.....	12'
- Répartition des abandons par motif, sexe et par décile de la dépense par tête.....	13'
- Répartition des abandons scolaires par motif selon le sexe et la tranche de dépenses du ménage.....	14'
- Répartition de la population totale par groupe d'âge et sexe et par niveau d'instruction.....	15'
- Répartition de la population totale selon le niveau d'instruction, région naturelle/milieu.....	17'
- Répartition de la population totale selon le niveau d'instruction, GSE du chef de ménage, sexe.....	18'
- Répartition de la population totale (de 15 ans et plus) par région et milieu de résidence et par sexe/selon le niveau d'instruction.....	24'
- Répartition de la population totale (de 15 ans et plus) par GSE du chef de ménage et sexe, selon le niveau d'instruction.....	25'
- Répartition de la population totale (de 15 ans et plus) par quintile de la dépense par tête et sexe, selon le niveau d'instruction.....	27'
- Répartition des chefs de ménage par quintile de la dépense par tête et sexe, selon le niveau d'instruction.....	28'
- Répartition de la population alphabétisée selon le groupe d'âge, le sexe et la langue d'alphabétisation...	29'

INTRODUCTION

Si les spécialistes s'accordent pour dire que la réduction de la pauvreté de façon durable en général et au Mali en particulier passe nécessairement par la croissance économique, il n'en demeure pas moins vrai que cela ne suffit pas et afin qu'elle soit efficace, la politique de développement économique et social, doit de plus en plus prendre en compte les besoins et préoccupations de ceux qui, en raison de facteurs multiples d'ordre structurel, social et culturel ne pèsent que d'un très faible poids dans la définition de cette politique : les pauvres qui, du reste, constituent la couche la plus nombreuse de la population.

En fait les premiers chercheurs en quantification de l'économie mettaient l'accent sur le facteur humain, orientation qui a été quelque peu abandonnée ces dernières années pour réapparaître récemment. Bien que le développement soit devenu une préoccupation constante des responsables gouvernementaux, des économistes et autres spécialistes en sciences sociales, il existe de nombreuses divergences quant à sa nature, la manière de le mesurer et de le réaliser. Alors que les pionniers de la mesure de la production et du revenu national soulignaient l'importance des préoccupations sociales, la croissance économique a été placée au centre de la question après la seconde guerre mondiale. La croissance du capital était considérée comme le moyen de réaliser le développement et le taux de croissance du PNB par habitant en est devenu la mesure unique. Depuis qu'en 1990, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a publié son premier rapport mondial sur le développement humain¹ et que naquit le concept d'Indice de Développement Humain (IDH), la formule : «le développement sera humain ou ne sera pas» a gagné du terrain, même à la Banque Mondiale, parmi les plus fervents adeptes de la croissance économique. Alors que la Banque Mondiale utilise un critère exclusivement économique comme indicateur de développement, en l'occurrence le Produit National Brut par habitant (PNB/hab.), le PNUD, quant à lui, utilise un indice composite, l'IDH, regroupant l'espérance de vie, l'éducation et le revenu.

D'après les Cellules de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées et du Ministère de l'Éducation de Base, au Mali :

- le taux de mortalité maternelle est de 850 pour 100.000 naissances vivantes en 1992 ;
- le taux de mortalité infanto-juvénile est de 186,2 pour 1000 en 1987 ;
- le taux de mortalité infantile est de 102,3 pour 1000 naissances vivantes en 1987 ;
- l'espérance de vie à la naissance est de 56 ans en 1987 ;
- la population féminine par sage-femme est de 24 330 en 1994 ;
- le nombre d'habitants par lit d'hôpital est de 2 285 en 1992;

¹ Ce rapport est publié une fois tous les ans. Il classe les différents pays du monde selon le critère de l'IDH le plus élevé.

- la proportion de la population ayant accès aux soins de santé primaires dans un rayon de 15 kilomètres est de 45,0% en 1992;
- 36,4% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire y sont inscrits en 1993-94 ;
- le taux brut d'inscription (en 1ère Année de l'école fondamentale) est de 37,2% en 1993-94 ;
- le taux de redoublement au premier cycle de l'enseignement fondamental (système classique) est de 30,5% en 1993-94 ; il est de 36,6% au second cycle de l'enseignement fondamental (classique) à la même date;
- le taux d'alphabétisation des adultes est de 25,0% en 1994.

Ces indicateurs sociaux très mauvais attestent éloquentement si besoin est, la médiocrité des conditions de vie des maliens et par conséquent l'immensité du défi que représente la lutte contre la pauvreté au Mali. Cette lutte, sommes-nous tenté de dire, relèverait d'une gageure ! Nonobstant, les autorités maliennes s'y investissent, qui ont compris pour ce faire la nécessité, entre autres, de disposer de façon permanente et régulière, d'informations fiables et pertinentes collectées à la base.

Cette nécessité s'est manifestée concrètement par la mise en place à la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) à partir de 1992, d'un programme consolidé PADEM/DSA² pour l'établissement d'un profil de la pauvreté au Mali. Ce, grâce au soutien technique et financier des partenaires au développement du Mali que sont le PNUD et la Banque Mondiale. Les priorités d'action de ce programme sont : la collecte, le traitement et l'analyse d'une information détaillée et permanente sur les conditions de vie de la population et l'identification/caractérisation des groupes les plus vulnérables et les plus touchés par l'ajustement structurel. Puisque des données existaient avant la mise en place du programme (enquête budget-consommation réalisée en 1988/1989, enquête secteur informel effectuée en 1989/1990...), celui-ci s'est intéressé dans un premier temps à l'analyse de celles-là, au lieu de procéder à la réalisation de nouvelles enquêtes. Pour ce qui est du cas particulier de l'enquête budget-consommation, son analyse a permis d'établir le profil de la pauvreté au Mali. Cette enquête, tout comme l'enquête secteur informel et l'évaluation des conditions de vie des ménages au Mali ont fait l'objet d'un séminaire national organisé (à Bamako, par la DNSI) en Novembre 1993.

Toutefois, il va sans dire que la pauvreté a des dimensions multiples et un profil de la pauvreté bâti à partir des résultats de l'enquête budget-consommation ne peut intégrer toutes ces dimensions car initialement cette enquête n'avait pas été conçue aux fins de l'établissement d'un profil de la pauvreté. C'est alors que dans un

² PADEM : Programme Africain de mise en place de Dispositifs permanents d'Enquêtes auprès des Ménages. Il s'agit d'une émanation du PNUD.

DSA : Dimensions Sociales de l'Ajustement (émanation de la Banque Mondiale).

deuxième temps, le programme consolidé PADEM/DSA s'est assigné comme tâche la réalisation d'une étude plus complète des conditions de vie des groupes de population les plus pauvres. La mise en oeuvre de cette deuxième phase du programme devait passer par l'exécution courant 1994 d'une enquête d'envergure nationale : l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES).

Par cette enquête, il s'agit de fournir aux décideurs politiques, l'information nécessaire aux fins de l'identification des groupes de population les plus vulnérables, groupes devant donc être de ce fait les premiers bénéficiaires des programmes d'assistance et autres mesures de politiques sociales. Plus précisément, à cet effet il a été assigné à l'EMCES les objectifs suivants :

- mesurer les conditions de vie, tant sur le plan économique que social, des ménages ;
- mesurer l'impact des mesures de politiques macroéconomiques au niveau de la population ;
- et compléter par là-même les indicateurs socio-économiques du pays.

Elle a donc porté sur les thèmes classiques et "prioritaires" afférents aux conditions de vie des ménages, en l'occurrence les revenus et les dépenses, l'éducation et l'emploi, les caractéristiques du logement et son équipement, l'agriculture, les entreprises et activités non agricoles, les avoirs du ménage, la santé et concernant les enfants de moins de 5 ans révolus, les mesures anthropométriques. Les résultats de l'enquête étant à présent disponibles, il s'agit de les analyser selon ces différents thèmes. Pour notre part personnellement, nous avons mission « d'apporter nos meilleurs soins à l'analyse de la fréquentation scolaire, du niveau d'instruction et de l'alphabétisation ». Tel est l'objet de la présente étude, étude pour la compréhension de laquelle il nous semble bon de dresser brièvement la structure du système éducatif d'une part et l'état des lieux de ce dernier d'autre part.

Le système éducatif malien est structuré, de façon classique, en six grands niveaux d'enseignement :

- éducation préscolaire :

d'une durée de 3 ans. Au titre de l'année scolaire 1993-94, 158 jardins d'enfants (publics et privés) ont été dénombrés dont 55, soit 35 %, à Bamako ; c'est dire que le district de Bamako est favorisé du point de vue de la concentration. Cette situation peut être plus liée à la nécessité pour les parents d'assurer la garde des enfants dans un endroit sécurisé qu'à la perception de l'importance de l'éducation préscolaire,

- enseignement fondamental :

de 9 ans, subdivisé en deux cycles (de 6 ans et 3 ans) et sanctionné par le diplôme d'études fondamentales (DEF) ;

- enseignement secondaire général :

dispensé dans les lycées classiques pendant une durée de 3 ans, et conduisant au baccalauréat ;

- enseignement secondaire technique et professionnel :

prépare à trois types de diplômes. Deux d'entre eux visent directement le marché du travail : le CAP (cycle court : 2 ans d'études) et le BT (cycle long : 4 ans). Le baccalauréat (3 ans), en revanche, vise la continuité des études ;

- enseignement normal :

ayant pour objet la formation de maîtres, la durée des études est de 2 ans post-baccalauréat ;

- enseignement supérieur :

à 100 % public et concentré à Bamako. Il comprend non seulement des cycles courts (2 ans d'études conduisant au DUTS) mais aussi des cycles longs (4 à 5 ans) dans des domaines tels que l'administration, l'ingénierie, l'agriculture et la médecine. Par ailleurs des boursiers maliens fréquentent des universités étrangères.

Tous les grands forums organisés autour de notre système éducatif se caractérisent par une certaine uniformité dans les constats. Aujourd'hui il existe un large consensus sur les principaux dysfonctionnements suivants caractérisant notre système éducatif :

- faible scolarisation ;
- taux élevé de redoublement (en 1993-94 30,5% au premier cycle de l'enseignement fondamental et 36,6% au second cycle) ;
- manque de personnel enseignant ;
- insuffisance de matériel didactique ;
- insuffisance criarde d'infrastructures ;
- inadéquation des programmes de formation avec les réalités socio-économiques ;
- forte inégalité d'accès à l'école (zones rurales et filles) ;
- accroissement vertigineux et démesuré de la population estudiantine ;
- faible qualité de l'enseignement supérieur ;
- pilotage à vue ; centralisation excessive ;

insuffisance et répartition inégale des ressources (Bamako concentre 6 sur 7 des écoles supérieures et environ 65 % des effectifs du Secondaire) ;

- sous-exploitation des langues nationales comme médium d'enseignement et manque d'articulation par ailleurs entre les différents types de médium d'enseignement etc. etc.

A travers les objectifs généraux ci-après, notre système éducatif pourra certainement jouer le rôle qui est le sien dans l'oeuvre d'édification d'une société démocratique dans laquelle s'est résolument engagé le Mali depuis les événements de mars 1991 :

- amélioration de l'offre d'éducation par la réhabilitation et la multiplication des structures d'accueil ;
- promotion d'un système d'éducation pour tous ;
- intégration des langues nationales dans l'enseignement ;
- lutte contre l'analphabétisme ;
- amélioration continue des programmes d'enseignement et des méthodes pédagogiques ;
- adaptation du système d'éducation aux réalités économiques, sociales et culturelles du pays ;
- élaboration, réalisation et diffusion des matériels didactiques nécessaires au bon fonctionnement du système ;
- formation continue du personnel enseignant ;
- modernisation de la gestion de l'éducation.

Eu égard aux termes de référence qui sont les nôtres (cf Annexe), nous nous proposons de :

- analyser la fréquentation scolaire, le niveau d'instruction de la population, l'alphabétisation ;
- établir les indicateurs de scolarisation (taux bruts et taux nets) et de réaliser une analyse évolutive de ceux-ci avec ceux issus d'autres opérations.

Mais auparavant nous convenons de passer en revue quelques concepts et leurs définitions.

I - GENERALITES

Certains des concepts utilisés par la présente enquête et relatifs au thème de l'éducation ont trait à la collecte, d'autres à la tabulation et à l'analyse.

1.1. Concepts ayant trait à la collecte :

1.1.1. Ménage :

C'est un groupe d'individus, apparentés ou non, vivant généralement dans la même concession ou dans le même bâtiment et partageant leurs repas, mettent en commun les éléments essentiels à leur niveau de vie, sous la responsabilité d'un chef dont l'autorité est reconnue par tous les membres.

Il s'agit généralement d'un homme, de son (ses) épouse (s) et de leurs enfants, auxquels peuvent s'ajouter les parents de l'homme ou de la femme, et d'autres parents avec leurs enfants, ainsi que des personnes non apparentées qui peuvent être des enfants confiés ou des serviteurs.

1.1.2. Ecole coranique :

Ecole où l'on étudie le Coran.

1.1.3. Médersa :

Ecole fondamentale née de l'initiative privée dans le sillage des écoles coraniques. Les médersas sont des écoles islamiques modernisées, ayant l'arabe comme langue d'enseignement et un programme combinant matières religieuses et profanes. Le français est une matière d'enseignement comme le calcul, l'histoire, la géographie, etc. Il est introduit à partir de la troisième année. Les médersas sont partiellement intégrées dans le système éducatif et difficilement maîtrisées par l'administration scolaire ; leur réseau s'étend à grande vitesse.

1.1.4. Personne alphabétisée :

Ici il s'agit en fait d'alphabétisation en langues nationales. Une personne alphabétisée est une personne capable de lire et d'écrire, dans une langue nationale écrite quelconque, en le comprenant, un bref texte en rapport avec sa vie quotidienne.

Un analphabète est une personne qui ne sait ni lire, ni écrire (dans aucune langue nationale écrite).

Une personne qui sait seulement parler une langue nationale écrite (exemple : le peulh), sans savoir la lire et l'écrire, ne doit pas être considérée comme alphabétisée (dans cette langue).

1.2. Concepts relatifs à la tabulation et à l'analyse :

1.2.1. Fréquentation scolaire :

On parle de fréquentation scolaire lorsqu'un individu allait à l'école au moment de l'enquête. Il s'agit des écoles françaises, des écoles franco-arabes et des médersas. Ne sont pas pris en compte ici les individus qui sont allés à l'école dans le passé et qui, pour une raison ou une autre, n'y allaient plus au moment de l'enquête.

1.2.2. Région naturelle/milieu de résidence :

Il existe deux types de milieu de résidence : le milieu urbain, assimilé au milieu communal, et le milieu rural, assimilé au milieu non communal. Le milieu urbain est composé de l'ensemble des six (6) communes du district de Bamako et de l'ensemble (appelé "autres communes") des 13 villes suivantes érigées en communes : Kayes, Kita, Nioro, Koulikoro, Kati, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou, San, Mopti, Tombouctou et Gao. Quant au milieu rural, il est subdivisé en régions naturelles, au nombre de quatre et qui sont : Sud, Ouest, Fleuve, Reste du pays. Ces dernières sont constituées grosso modo de :

- la région de Sikasso pour "Sud" ;
- la région de Kayes pour "Ouest" ;
- les régions de Koulikoro, Ségou et Mopti pour "Fleuve" ;
- les régions de Tombouctou et Gao pour "Reste du pays".

L'Annexe fournit (P. 41') la répartition des arrondissements entre les régions naturelles.

1.2.3. Groupe Socio-Economique (GSE) du chef de ménage:

Le groupe socio-économique est un concept propre aux enquêtes sur les Dimensions Sociales de l'Ajustement. Il s'agit du résultat du croisement (pour le chef de ménage) de la situation d'activité (actif occupé, actif sans travail, inactif) par la branche d'activité (pour les actifs occupés) et (pour les actifs occupés) par le statut dans la profession (dans cette branche d'activité).

Afin de rendre opérationnelle la nomenclature de classification des chefs de ménage par GSE, il a fallu procéder à un certain nombre de regroupements. Cela a conduit à 11 postes qui sont:

- salariés publics urbains ;
- salariés privés non agricoles urbains ;
- indépendants non agricoles communes de Bamako ;
- indépendants non agricoles autres communes ;
- indépendants du commerce communes de Bamako ;
- indépendants du commerce autres communes ;
- autres urbain ;
- indépendants agricoles/éleveurs Sud-Ouest ;
- indépendants agricoles/éleveurs Fleuve ;

- indépendants agricoles/éleveurs Reste ;
- autres ruraux (non agricoles ni éleveurs).

1.2.4. Décile de la dépense par tête :

Les différents ménages étant classés par ordre croissant de la dépense par tête, les déciles, au nombre de 10 ici, et qui sont des valeurs du caractère quantitatif "dépense par tête", partagent la population totale en 10 sous-populations de même effectif. Le premier décile est la dépense par tête telle que 10% des ménages aient chacun une dépense par tête inférieure à cette dépense par tête, le deuxième décile est la dépense par tête telle que 20% des ménages aient chacun une dépense par tête inférieure à cette dépense par tête, etc.

1.2.5. Quintile de la dépense par tête :

Après que les différents ménages aient été classés par ordre croissant de la dépense par tête, les quintiles, au nombre de 5 ici, et qui sont des niveaux de dépense par tête, subdivisent la population en 5 sous-populations ayant le même effectif. Le premier quintile est la dépense par tête telle que 20% des ménages aient chacun une dépense par tête inférieure à cette dépense par tête..., le quatrième quintile est la dépense par tête telle que 80% des ménages aient chacun une dépense par tête inférieure à cette dépense par tête (ou encore telle que 20% des ménages aient chacun une dépense par tête supérieure à cette dépense par tête), etc.

1.2.6. Niveau d'instruction :

L'EMCES 1994 l'a défini comme la dernière classe accomplie avec succès par un individu.

1.2.7. Taux brut de scolarisation :

Le taux de scolarisation, de façon générale, constitue la mesure la plus couramment utilisée pour estimer le niveau de développement quantitatif du système éducatif.

Il est surtout utile parce qu'il permet de se faire directement une idée rapide de l'importance de la scolarisation dans les différentes zones et régions.

Il permet de ce fait d'effectuer aisément des comparaisons.

Le taux brut de scolarisation est la proportion des effectifs totaux, quels que soient leurs âges, dans la population, qui, selon la législation nationale, devrait être scolarisée au niveau étudié. Par exemple au premier cycle de l'enseignement fondamental, au Mali, la population scolarisable est le groupe d'âge 7-12 ans. Pour calculer alors le taux de scolarisation au premier cycle, on divise l'effectif total du premier cycle par la population de la tranche d'âge 7-12 ans. En général on l'exprime en pour cent (%).

1.2.8. Taux net de scolarisation :

Alors que précédemment nous avons tenu compte de l'ensemble des effectifs quel que soit l'âge, ici, pour avoir le taux net de scolarisation, nous devons prendre seulement les élèves ayant l'âge officiel du niveau d'enseignement considéré. Plus précisément le taux net de scolarisation se définit comme la proportion d'élèves d'un groupe d'âge donné dans la population totale de ce groupe d'âge. Pour calculer le taux net de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental au Mali, on divise l'effectif des enfants inscrits au premier cycle et dont l'âge est compris entre 7 et 12 ans par la population de la tranche d'âge 7-12 ans.

Le taux net de scolarisation est une mesure homogène dans le sens qu'il indique la proportion exacte des enfants de 7 à 12 ans qui sont effectivement à l'école.

Il exclut cependant les élèves qui n'ont pas encore atteint l'âge officiel d'admission et surtout les élèves qui ont dépassé l'âge officiel soit parce qu'ils ont été admis tardivement, soit parce qu'ils ont redoublé une ou plusieurs fois au cours de leur scolarité. Or, dans beaucoup de pays, ces deux phénomènes (entrées tardives et redoublements) sont très étendus et rendent délicate l'interprétation des taux de scolarisation bruts et nets : le taux brut tend à surestimer le niveau de la scolarisation (surtout si les redoublements sont élevés) et le taux net à le sous-estimer.

II - ANALYSE DIFFERENTIELLE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE

2.1. Fréquentation scolaire au moment de l'enquête :

2.1.1. Selon le groupe d'âge, le sexe et le type d'école :

Au moment de l'enquête, le Mali comptait au total 4 012 913 individus dont l'âge était compris entre 5 et 25 ans et parmi lesquels 667 895, soit 16,6%, allaient à l'école. Parmi les 667 895 personnes qui fréquentaient l'école au moment de l'enquête, 437 325 étaient des garçons, soit 65,5%, et 230 570 étaient des filles, soit 34,5%.

Le constat selon lequel les garçons sont plus nombreux que les filles parmi les personnes fréquentant l'école est vérifié au niveau de chacun des trois grands ensembles suivants :

- Bamako, où la répartition par sexe de la population de 5-25 ans allant à l'école au moment de l'enquête est de 57,0% pour les garçons contre 43,0% pour les filles ;
- autres communes, où cette répartition est de 58,4% et 41,6% respectivement pour les garçons et les filles ;
- milieu rural, où elle est de 70,6% pour les garçons et 29,4% pour les filles.

En outre ces chiffres révèlent que le déséquilibre entre garçons et filles est plus prononcé en milieu rural qu'en milieu urbain (Bamako et autres communes).

S'il est évident qu'au Mali la tradition est plus vivace en milieu rural qu'en milieu urbain, cela constitue également un truisme de dire que le poids de cette tradition est à maints égards discriminatoire à l'égard de la gent féminine. Au plan de l'éducation, une des conséquences de cet état de fait est le faible taux d'accès des filles à l'école.

S'il a souvent été question du thème de l'égalité des sexes au Mali et ce, jusqu'au point d'être galvaudé dans certains cas, il n'est cependant pas éculé. Loin s'en faut, car, eu égard au vécu quotidien de la femme malienne, il y a encore beaucoup à faire au Mali quant à sa parité avec l'homme malien.

La répartition selon le milieu de résidence, des 667 895 personnes qui fréquentaient l'école au moment de l'enquête, se présente comme suit :

- milieu rural : 60,7% ;
- Bamako : 21,7% ;
- autres communes : 17,6% .

Cette répartition, largement favorable au milieu rural, est d'autant plus facile à comprendre pour qui sait que la majorité de la population malienne vit en milieu rural. En effet d'après les résultats de la présente enquête la répartition par zone d'habitat de la population malienne dans son ensemble est de 84,0% pour le milieu rural contre 16,0% pour le milieu urbain.

Quant à la distribution d'après le type d'école, des 5-25 ans qui allaient à l'école au moment de l'enquête, elle est indiquée ci-après :

- écoles coraniques : 15,3% ;
- écoles privées : 13,4% ;
- écoles publiques : 71,3% .

On remarque une prédominance des écoles publiques dans cette distribution et la quasi-égalité entre le poids des écoles privées et celui des écoles coraniques.

Dans chacun des trois milieux de résidence (Bamako, autres communes et milieu rural) pris isolément on observe la prépondérance de la fréquentation des écoles publiques :

- Bamako : 82,0% ;
- autres communes : 76,6% ;
- milieu rural : 66,0% .

Si en milieu urbain, le poids des écoles privées est plus fort que celui des écoles coraniques (pour Bamako : 16,2% contre 1,9% et pour "autres communes" : 15,8% contre 7,6%), c'est le phénomène contraire qui est observé en milieu rural.

En effet en milieu rural tandis que le poids des écoles coraniques est de 22,4%, celui des écoles privées n'est que de 11,7% .

Les constats précédents peuvent être imputés à des causes multiples et diverses : un développement des écoles privées en milieu urbain notamment à Bamako et l'acceptation par certains chefs de famille résidant dans les grandes villes d'inscrire leurs enfants dans ces écoles avec tout ce que cela peut comporter comme implications financières à leur charge, le poids peut-être plus grand de la religion en milieu rural qu'en milieu urbain, les conditions économiques précaires des chefs de famille vivant en milieu rural préférant envoyer leurs enfants à l'école coranique nettement moins chère que l'école privée, etc. etc.

Tous types d'école confondus, la tranche d'âge 10-14 ans est la plus représentée (42,4%) parmi les personnes qui fréquentaient l'école au moment de l'enquête. Viennent ensuite les 5-9 ans (31,2%), les 15-19 ans (19,1%) et les 20-25 ans (7,3%).

2.1.2. Selon le décile de la dépense par tête :

En milieu urbain le 10^e décile est celui qui concentre le plus d'individus. En effet à Bamako, 65,5% des personnes qui fréquentaient l'école au moment de l'enquête appartiennent à des ménages dont la dépense par tête a été classée dans le 10^e décile. Cette proportion est de 42,2% au niveau de "autres communes". Le 10^e décile est suivi du 9^e : les proportions d'individus fréquentant l'école et issus de ménages dont la dépense par tête relève du 9^e décile sont respectivement de 20,3% et 24,0% à Bamako et au niveau de "autres communes".

En milieu rural, au lieu du 10^e décile, c'est plutôt le 9^e décile qui se détache : 19,5% des individus allant à l'école appartiennent à des ménages dont la dépense par tête est du ressort du 9^e décile. Suivent dans cet ordre le 8^e décile (15,6%), le 10^e décile (13,2%)...

2.2. Fréquentation scolaire avant l'enquête :

On s'intéresse ici aux personnes âgées de 5 à 25 ans ayant fréquenté l'école (dans le passé) et n'y allant plus maintenant.

2.2.1. Selon le motif d'abandon, le groupe d'âge et le sexe :

Tous âges confondus (entre 5 et 25 ans) et tous sexes confondus, l'échec scolaire est le motif le plus fréquent d'abandon des études (67,5 %). Ce constat est vrai pour chaque groupe d'âge pris isolément, notamment celui des 15-19 ans, pour lequel l'échec scolaire est à l'origine de l'abandon des études dans 70,1 % des cas. Bien après l'échec scolaire, vient le motif "nécessité de travailler" (16,4 %), etc.

Dans chaque motif d'abandon, le groupe d'âge 20-25 ans est plus représenté que tous les autres. Si cela est tout à fait logique pour le motif "terminé études", dans lequel le poids des 20-25 ans est de 73,5 % et dans une moindre mesure pour le motif "nécessité de travailler", 53,6% de cette nécessité étant exprimée par des 20-25 ans. Une des conséquences de la crise économique peut être que de plus en plus de jeunes éprouvent le besoin de mettre fin prématurément à leurs études pour s'insérer dans la vie active. En outre il semble que l'image du coût-bénéfice de l'école s'est fortement détériorée auprès de beaucoup de familles après le gel des recrutements dans la Fonction Publique.

67,7% des hommes (âgés de 5 à 25 ans) ayant fréquenté l'école dans le passé l'ont abandonnée pour cause d'échec scolaire. La proportion est presque la même concernant les femmes (67,2%). Alors que 19,4% des hommes déclarent avoir abandonné l'école pour nécessité de travailler, 11,8% seulement des femmes font la même déclaration.

Tous groupes d'âges confondus, les abandons scolaires sont plus le fait des hommes (59,7%) que celui des femmes (40,3%). Cependant on se gardera d'interpréter cet état de fait comme la manifestation d'une rétention plus forte des filles à l'école que des garçons si l'on sait que la scolarisation des seconds est plus intense que celle des premières et ce, quel que soit le niveau d'enseignement (à titre d'exemple, au premier cycle de l'enseignement fondamental le taux de scolarisation des garçons était de 44,7%³ en 1994, date de l'enquête, contre 28,3% pour les filles).

Tant chez les hommes que chez les femmes, la moitié des abandons scolaires sont enregistrés au niveau des 20-25 ans. Plus précisément 48,6% dans le premier cas et 48,1% dans le second, les autres motifs d'abandon réunis se partageant dans chaque cas la proportion-moitié restante.

2.2.2. Selon le motif d'abandon, le sexe et le GSE du chef de ménage :

Tous sexes confondus, l'échec scolaire est le principal motif d'abandon de l'école et ce, quel que soit le GSE du chef de ménage. Au sein des ménages dont le chef est "indépendant agricole/éleveur Sud-Ouest" ou "salarié public du milieu urbain", sur quatre personnes ayant abandonné les études,

³ Chiffres fournis par la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education de Base.

trois l'ont fait pour cause d'échec scolaire (exactement 76,5% pour les individus appartenant à des ménages dont le chef est "agriculteur/éleveur Sud-Ouest" et 75,7% pour ceux qui sont membres de ménages dont le GSE du chef est "salarié public urbain").

On observe des proportions encore importantes mais légèrement inférieures aux précédentes pour les GSE "indépendants du commerce autres communes" (72,5%), "autres urbains" (72,0%), "autres ruraux" (70,8%)...

Pour tous les GSE (des chefs de ménage), la proportion des abandons dus à l'échec scolaire dépasse largement 50,0% sauf pour "indépendants agricoles/éleveurs Reste", GSE pour lequel seulement 48,1% des abandons sont imputables à l'échec scolaire. Pour les personnes appartenant à des ménages dont le chef relève de ce GSE, il existe un autre motif relativement important (numériquement), à savoir la nécessité de travailler (37,4%). Du reste avec la proportion indiquée c'est chez ces personnes que le motif d'abandon en question est le plus fréquent.

L'examen des données par sexe fait ressortir que les constats faits au niveau d'ensemble, c'est-à-dire tous sexes confondus, restent valables tant chez les hommes que chez les femmes, à savoir la nette prédominance de l'échec scolaire comme motif d'abandon des études et ce, pour tous les GSE et chez les individus appartenant à des ménages dont le chef fait partie de la catégorie "indépendants agricoles/éleveurs Reste", la relative importance de la nécessité de travailler comme motif d'abandon (42,7% chez les hommes contre 27,1% chez les femmes).

La prépondérance de l'échec scolaire comme motif d'abandon de l'école en milieu urbain (GSE "salariés publics urbains", "salariés privés non agricoles" pour les femmes notamment pour ce qui est de cette catégorie, "autres urbains") peut s'expliquer entre autres comme une conséquence de la permissivité de l'éducation dans les ménages des centres urbains et de ce que la tentation aidant, les jeunes, dans ces centres sont trop portés sur les joies de la vie matérielle. Quant à la nécessité de travailler, si elle est invoquée comme motif d'abandon par un nombre relativement important de jeunes (de 5 à 25 ans) appartenant à des ménages dont le chef relève du GSE "indépendants agricoles/éleveurs Reste", cela peut être lié à la situation économique difficile des régions de Tombouctou et Gao qui constituent la région naturelle "Reste du pays".

2.2.3. Selon le motif d'abandon, le sexe et le décile de la dépense par tête :

Pour n'importe lequel des dix déciles et tous sexes confondus, l'échec scolaire demeure la première cause d'abandon de l'école. Ce constat ressort surtout des deux déciles extrêmes. En effet 89,8% des individus appartenant à des ménages dont la dépense par tête a été classée dans le 1er décile et ayant abandonné les études l'ont fait pour raison d'échec scolaire. La proportion analogue relative au 10ème décile est de 73,4%. Pour l'échec scolaire comme motif d'abandon, viennent ensuite

les personnes issues de ménages dont la dépense par tête a été classée dans les 7ème (71,0%), 8ème (70,7%), 9ème (69,6%)...déciles.

Les individus du 5ème décile présentent une particularité : en plus de l'échec scolaire, un autre motif d'abandon, en l'occurrence la nécessité de travailler (36,8%), domine les autres motifs qui font véritablement chacun figure d'"outsider" (moins de 4,0% dans chaque cas).

L'analyse différentielle montre que les constats d'ensemble précédents restent grosso modo de rigueur aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

2.2.4. Selon le motif d'abandon, le sexe et le revenu du ménage :

C'est toujours délicat de cerner le/les revenu(s) d'un individu ou d'un ménage. Si on leur demande de parler de leurs revenus, les gens, et cela dans la plupart des pays du monde, rechignent en général, soit par pudeur soit pour d'autres raisons qui leur sont propres. Les personnes qui, apparemment semblent disposées à parler de leurs revenus peuvent, dans certains cas, procéder par feinte. Aussi, l'épargne des ménages étant relativement faible au Mali (le souci primordial de la majorité des chefs de ménage étant d'assurer la pitance quotidienne aux membres de leurs ménages respectifs), nous avons pris délibérément le parti d'approcher les revenus par les dépenses.

Parmi les personnes ayant abandonné les études pour le motif "trop cher", les plus nombreuses (19,1%) appartiennent à des ménages dont le revenu annuel est compris entre 875.000 F CFA et 1.000.000 F CFA, les moins nombreuses (0,5%) sont issues de ménages dont le revenu annuel est compris entre 1.625.000 F CFA et 1.750.000 F CFA. Par rapport à ce motif ("trop cher"), les trois quarts (75,3% plus précisément) de la distribution sont concentrés au niveau des 8 premières tranches de revenu (en tout il y a 17 tranches de revenu, d'amplitude 125.000 F CFA, dont la première est "moins de 125.000 F CFA" et la dernière "plus de 2.125.000 F CFA"), c'est-à-dire sur 4 personnes ayant abandonné les études pour le motif "trop cher", 3 vivent dans des ménages dont le revenu annuel est inférieur à 1.000.000 F CFA. Dès lors que ces personnes ont trouvé l'école "trop cher", on doit s'attendre, et cela est logique, à ce qu'elles soient issues de ménages dont les revenus sont bas.

Quant à la cause "trop loin", les individus les plus nombreux (31,1%) à l'avoir déclarée sont ceux appartenant à des ménages dont le revenu annuel est compris entre 250.000 F CFA et 375.000 F CFA. Si l'on convient que ces revenus sont faibles, il est alors aisé de comprendre que les chefs des ménages dont sont issus ces anciens élèves/étudiants ne purent pas assurer à ces derniers les frais de transport domicile-école/école-domicile. Dans le même prolongement, sur 5 personnes ayant abandonné l'école pour le motif "trop loin", 4 (plus

précisément 80,4%) appartiennent à des ménages dont les revenus annuels sont classés dans les 6 premières tranches de revenu. Il s'agit donc de revenus tous inférieurs à 750.000 F CFA.

Les personnes les moins nombreuses (0,9%) à avoir déclaré "trop loin" comme cause d'abandon de l'école, sont issues de ménages, et cela est tout à fait logique, donc attendu, aux revenus relativement élevés, car compris entre 1.625.000 F CFA et 1.750.000 F CFA.

Pour le motif "terminé études", c'est la tranche des plus gros revenus ("plus de 2.125.000 F CFA") qui totalise le maximum de personnes : 14,2% .

Cela n'est guère surprenant puisqu'il doit exister une corrélation entre le revenu d'un ménage et les chances qu'a un élève/étudiant membre de ce ménage d'aller au terme normal de ses études.

Quant à "échec scolaire", il est déclaré comme motif d'abandon des études surtout par des personnes appartenant à des ménages dont le revenu est compris entre 125.000 F CFA et 250.000 F CFA, donc un revenu très faible. Plus précisément 12,9% des personnes ayant invoqué "échec scolaire" comme motif d'abandon de l'école sont issues de ménages dont le revenu appartient à la tranche indiquée. Cela dénote d'une certaine corrélation entre le revenu du ménage et la réussite dans les études (d'élèves/étudiants appartenant à ce ménage). La part relativement non négligeable (6,6%) des plus gros revenus ("plus de 2.125.000 F CFA") parmi l'ensemble des individus ayant invoqué "échec scolaire" comme cause d'abandon, constat plutôt surprenant, peut être liée à la permissivité de l'éducation dans certains ménages aux hauts revenus.

Près de trois quarts (73,4% plus précisément) des individus ayant quitté l'école pour le motif "échec scolaire" vivent au sein de ménages dont le revenu est classé dans une des 8 premières tranches de revenu, c'est-à-dire inférieur à 1.000.000 F CFA.

Les personnes les plus nombreuses (27,2%) à avoir déclaré "nécessité de travailler" comme cause d'abandon des études appartiennent à des ménages dont le revenu est bas, puisque classé dans la tranche 125.000 F CFA - 250.000 F CFA. Nous trouvons bizarre, et nous n'y trouvons aucune explication, qu'une proportion relativement non négligeable (4,8%) des individus invoquant "nécessité de travailler" comme motif d'abandon de l'école soient membres de ménages dont les revenus sont des plus élevés, car plus grands que 2.125.000 F CFA !

89,2% des personnes ayant déclaré "nécessité de travailler" comme cause d'abandon des études sont issues de ménages dont les revenus appartiennent aux 8 premières tranches, donc plus petits que 1.000.000 F CFA.

Parmi les personnes issues de ménages aux revenus les plus bas (moins de 125.000 F CFA), de tous les motifs d'abandon des études, c'est "échec scolaire" qui enregistre la plus forte proportion : 87,7% . Chez celles vivant dans des ménages aux

revenus moyens (compris entre 1.000.000 F CFA et 1.125.000 F CFA); c'est encore "échec scolaire" la déclaration la plus fréquente comme cause d'abandon de l'école : 67,6% . Enfin, parmi les membres des ménages aux plus gros revenus aussi (supérieurs à 2.125.000 F CFA), c'est "échec scolaire" la déclaration la plus partagée : 71,1% .

Tous sexes confondus "échec scolaire" apparaît donc clairement comme le motif d'abandon des études le plus fréquent et ce, chez chacune des trois catégories de personnes suivantes :

- les individus appartenant à des ménages aux revenus les plus bas (moins de 125 000 F CFA) ;
- les personnes vivant dans des ménages aux revenus moyens (compris entre 1 000 000 F CFA et 1 125 000 F CFA) ;
- les membres des ménages dont les revenus sont des plus gros (supérieurs à 2 125 000 F CFA).

Ce constat demeure vrai non seulement chez les hommes mais également chez les femmes.

En effet, chez les premiers, parmi les individus des première, deuxième et troisième catégories ayant abandonné l'école, respectivement 83,4 % ; 79,2 % et 62,7 % l'ont fait pour cause d'"échec scolaire". Chez les secondes ces proportions s'établissent respectivement à 94,0 % ; 80,9 % et 79,5 %, toutes plus grandes que les niveaux correspondants enregistrés non seulement chez les hommes mais aussi tous sexes confondus.

Les constats afférents à l'analyse différentielle de la fréquentation scolaire commandent que soient prises des mesures en vue de :

- augmenter les taux d'inscription des filles au niveau du premier cycle de l'Enseignement Fondamental ;
- augmenter le taux de promotion et de rétention des filles à l'école en diminuant le taux de redoublement et d'abandon ;
- développer les écoles privées.

III. NIVEAU D'INSTRUCTION

3.1. Niveau d'instruction de la population totale :

Ici l'on considère la population totale du point de vue du niveau d'instruction.

3.1.1. Selon le groupe d'âge et le sexe :

Le tout premier commentaire qu'appellent les renseignements afférents au niveau d'instruction est que la population malienne, dans sa majorité, n'est pas instruite. En effet plus

de 8 maliens sur 10 (plus précisément 82,0%) sont sans instruction. Ensuite le nombre de personnes instruites varie en sens inverse du niveau d'instruction. Autrement dit, plus le niveau d'instruction est haut, plus faible est l'effectif des personnes ayant atteint ce niveau. Ainsi la fourchette va de 11,2% pour les individus ayant le niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental (sans avoir achevé cet ordre d'enseignement) à 0,8% pour ceux qui ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur.

La proportion de "sans instruction" reste importante dans tous les groupes d'âge. Elle varie entre 65,5% chez les 10-14 ans et 84,6 % chez les 5-9 ans.

Tous groupes d'âge confondus, la sous-population des "sans instruction" se répartit en 46,0% d'hommes et 54,0% de femmes. En plus, chez les hommes, les "sans instruction" représentent 76,2% contre 87,7% chez les femmes. Cela constitue bien la preuve qu'au Mali les femmes sont moins instruites que les hommes. On peut lier cela aux pesanteurs de la tradition malienne, défavorable à maints égards à la gent féminine : phallocratie, âge moyen de mariage des femmes plus bas que celui des hommes, etc.

Les enfants d'âge compris entre 15 et 19 ans sont les personnes les plus nombreuses (25,6%) à avoir le niveau d'instruction "1er cycle de l'enseignement fondamental achevé". Ils sont suivis (pour ce niveau d'instruction) des 10-14 ans (18,5%), etc.

De même, concernant le niveau d'instruction "2è cycle de l'enseignement fondamental achevé", les 15-19 ans sont les plus nombreux à l'avoir. Avec un poids de 20,8%, ils sont suivis cette fois-ci des 20 - 24 ans... Quant au niveau "secondaire", les 20-24 ans sont les plus nombreux à l'avoir (20,0%). Ils sont suivis par les 35-39 ans (15,2%), etc. Enfin, les personnes d'âge compris entre 20 et 24 ans sont encore les plus nombreuses parmi celles qui ont poursuivi des études jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur. Viennent juste après (pour ce niveau d'instruction) les 35-39 ans (15,2%)...

3.1.2. Selon la région naturelle/milieu de résidence:

Les "sans instruction" sont plus nombreux à vivre en milieu rural (88,7%) qu'en milieu urbain (11,3%). Cela est tout à fait logique et attendu car en milieu rural l'économie est dominée par des activités agricoles, d'élevage, de pêche, forestières, dont l'exercice ne requiert presque pas d'apprentissage scolaire.

Avec un partage moins favorable que le précédent au milieu rural, les personnes ayant "1er cycle de l'enseignement fondamental achevé" comme niveau d'instruction sont également plus nombreuses en milieu rural (61,8 %) qu'en milieu urbain (38,2 %). Pour ce qui est des individus ayant atteint le niveau de l'enseignement secondaire, on les rencontre plus en milieu urbain (53,7%) qu'en milieu rural (46,3%). Avec 37,1% Bamako apparaît comme leur région naturelle/milieu de

résidence de prédilection. Viennent immédiatement après "Rural Sud-Ouest" (19,7%) et "autres communes" (16,6%), etc. L'examen des données relatives à la distribution entre les différentes régions naturelles/milieus de résidence, de la sous-population des individus ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur fait, quant à lui, apparaître clairement une constatation majeure : ces individus sont plus nombreux à résider en milieu rural (53,8%) qu'en milieu urbain (46,2%). Ce fait est, par nous, qualifié de majeur car il n'était pas du tout attendu. En effet les personnes ayant fait des études supérieures; si elles travaillent, résident plus en milieu urbain qu'en milieu rural car les centres urbains abritent non seulement les grands services administratifs mais également les sièges des entreprises privées, tous susceptibles d'utiliser du personnel hautement qualifié. Dans le même prolongement, les jeunes diplômés sans emploi, dont certains ont fait des études supérieures, ne vivent-ils pas pour la plupart dans les grandes villes (milieu urbain), ces dernières offrant ou étant plutôt supposées offrir plus d'opportunités d'emploi ?

Malgré ce qui précède, il convient de signaler qu'à l'examen des mêmes données il apparaît que Bamako est la région naturelle/milieu de résidence où l'on rencontre le plus de personnes ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur (32,9%). Autrement dit à l'échelle de tout le Mali, sur 3 individus ayant fait des études supérieures 1 réside à Bamako. Ce fait, logique et attendu quant à lui, est de nature à diminuer la portée de la constatation majeure signalée plus haut. Immédiatement après Bamako c'est la région naturelle/milieu de résidence "Rural Fleuve" qui abrite le plus d'individus ayant fait des études supérieures (22,5%). Avec respectivement 18,8%, 13,3% et 12,5% viennent ensuite "Rural autres", "autres communes" et "Rural Sud-Ouest".

Tant bien en milieu rural qu'en milieu urbain, les deux niveaux d'instruction "sans instruction" et "1er cycle de l'enseignement fondamental non achevé" sont les plus importants numériquement, avec une nette prépondérance, surtout en milieu rural, de la première catégorie ("sans instruction") sur la deuxième ("Fondamental 1 non achevé"). En effet, 86,6% et 9,1% des personnes résidant en milieu rural sont classées, du point de vue du niveau d'instruction respectivement "sans instruction" et "1er cycle de l'enseignement fondamental non achevé". Quant aux individus vivant en milieu urbain, 58,0% d'entre eux sont "sans instruction" et 21,8 % ont "premier cycle de l'enseignement fondamental non achevé" pour niveau d'instruction.

La remarque qui vient d'être faite au niveau d'ensemble demeure vérifiée au niveau de chacune des régions naturelles/milieus de résidence considérées isolément : "sans instruction" et "Fondamental 1 non achevé" sont les deux niveaux d'instruction les plus fréquents avec une nette prédominance dans les régions naturelles/milieus de résidence relevant du milieu rural de la première catégorie sur la

deuxième (au niveau de "Rural Fleuve" par exemple jusqu'à 88,9% pour "sans instruction" contre 7,4% pour "Fondamental 1 non achevé"). Nonobstant, il convient de signaler qu'au niveau de Bamako la prépondérance de "sans instruction" (56,1%) sur "premier cycle de l'enseignement fondamental non achevé" (22,0%) est moins forte que dans les autres régions naturelles/milieus de résidence.

3.1.3. Selon le GSE du chef de ménage et le sexe :

Tous sexes confondus, un quart des "sans instruction" (25,8% plus précisément) appartiennent à des ménages dont le GSE du chef est "Indépendants agricoles du milieu rural Fleuve". Ensuite les plus nombreux chez les "sans instruction" sont les individus provenant de ménages dont le chef est classé du point de vue du GSE "Autres Ruraux" (17,2%) et "Indépendants agricoles Reste" (15,1%), etc.

Chez les personnes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement fondamental, celles issues de ménages dont le chef est classé "Autres Ruraux" sont les plus nombreuses (19,5%), suivies de celles relevant de l'autorité d'un "Indépendant agricole Sud-Ouest" (16,1%), d'un "Indépendant agricole Reste" (12,7%)...

Près d'un quart (23,6%) des personnes ayant achevé le second cycle de l'enseignement fondamental appartiennent à des ménages dont le chef est catégorisé "Autres Ruraux". Juste après, les individus relevant de l'autorité d'un chef de ménage classé "Autres urbain" (16,9%) et "Salariés secteur public du milieu urbain" (16,4%), etc. sont les plus représentés chez les personnes ayant pour niveau d'instruction "Fondamental 2 achevé".

Quant aux personnes ayant atteint le niveau de l'enseignement secondaire, 21,2% d'entre elles sont issues de ménages dont le chef est "salarié du secteur public du milieu urbain", 20,5% de ménages dont le chef relève du GSE "Autres ruraux", 13,9% de ménages dont le GSE du chef est "Autres urbain"...

Parmi les individus ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur, environ 1 personne sur 5 (19,8%) relève de l'autorité d'un chef de ménage ayant "Autres Ruraux" pour GSE. Avec une proportion presque identique (18,9%), viennent ensuite les personnes appartenant à des ménages ayant pour chef un "salarié du secteur public du milieu urbain". Ces dernières sont suivies des personnes relevant de l'autorité d'un chef de ménage classé "Indépendant agricole Reste" du point de vue du GSE.

En considérant à présent n'importe quel GSE comme étant un ensemble, en l'occurrence l'ensemble des individus relevant chacun d'un chef de ménage du ressort lui-même de ce GSE, l'on voit que les "sans instruction" sont les plus nombreux à y être représentés. Cela est surtout vrai pour les GSE du milieu rural, un résultat qui n'est guère surprenant du reste.

A titre d'exemple, dans l'ensemble des personnes vivant au sein de ménages dont le GSE du chef est "Indépendants éleveurs Reste", 95,4% sont sans instruction. Cette proportion est de 90,4% chez les individus relevant de l'autorité d'un chef de ménage admettant "Indépendants agricoles Fleuve" pour GSE, de 89,4% chez les personnes appartenant à des ménages dont le chef est catégorisé "Indépendant agricole Sud-Ouest", etc.etc.

Après les "sans instruction", les personnes les plus nombreuses dans chaque GSE sont celles qui ont "Fondamental 1 non achevé" comme niveau d'instruction. Dans la plupart des GSE pris isolément, les individus ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur constituent une proportion insignifiante : respectivement 0,2% ; 0,4% ; 0,4% ; 0,6% ... dans les GSE "Indépendants agricoles Sud-Ouest", "Indépendants agricoles Fleuve", "Indépendants éleveurs Reste", "Indépendants agricoles Reste"...

Les commentaires qu'appelle l'examen des données par sexe sont grosso modo identiques à ceux de l'analyse d'ensemble, à savoir une prédominance dans chaque GSE de la catégorie des "sans instruction" et ce, en particulier dans ceux du milieu rural. "Indépendants agricoles Sud-Ouest" et "Indépendants agricoles Fleuve" sont les deux GSE les plus fréquents parmi les "sans instruction" tant bien chez les garçons (respectivement 28,9% et 26,4%) que chez les filles (28,0% et 25,3% respectivement) ; les personnes les plus instruites de la population (niveau d'instruction : enseignement supérieur) aussi bien masculine que féminine constituent la <<portion congrue>> dans la quasi-totalité des GSE.

3.2. Niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus :

Sous l'angle du niveau d'instruction, l'on considère ici la population âgée d'au moins 15 ans.

3.2.1. Selon la région naturelle/milieu de résidence et le sexe :

En milieu urbain, et tous sexes confondus, la moitié environ (51,5%) des personnes âgées d'au moins 15 ans n'ont reçu aucune instruction, les personnes constituant l'autre moitié se répartissant entre les autres niveaux d'instruction. Dans cette distribution, à "Fondamental 1 non achevé" et "Supérieur" correspondent respectivement la proportion la plus élevée (15,3%) et la plus faible (3,9%).

En milieu rural la répartition des personnes de 15 ans et plus entre le niveau "sans instruction" et l'ensemble des autres niveaux d'instruction est nettement plus favorable au premier. En effet, en milieu rural 85,1% des individus âgés de 15 ans ou plus n'ont reçu aucune instruction contre 14,9% pour l'ensemble des autres niveaux d'instruction, à savoir "Fondamental 1 non achevé", "Fondamental 2 achevé", "Secondaire" et "Supérieur". Ici également, pour ce qui est de

ces niveaux d'instruction c'est à "Premier cycle de l'enseignement Fondamental non achevé" qu'est attachée la plus forte proportion (7,3%) et à "Supérieur" la plus faible (0,9 %). Ces proportions sont toutefois inférieures chacune aux proportions analogues du milieu urbain. Cela est dû au fait que dans la distribution des personnes (de 15 ans ou plus) entre les différents niveaux d'instruction, la proportion afférente aux "sans instruction" en milieu urbain est plus petite que la même proportion en milieu rural. Elle est, en effet, de 51,5% dans le premier cas contre 85,1 % dans le second.

Si à Bamako les "sans instruction" constituent moins de la moitié de la population (48,0%), au niveau de "autres communes" plus de la moitié des personnes (55,8%) n'ont reçu aucune instruction.

Au sein de chacune des régions naturelles/milieus de résidence constituant le milieu rural le clivage "sans instruction"- "ensemble des autres niveaux d'instruction" est très marqué : en milieu "Rural Sud-Ouest", milieu "Rural Fleuve" et "Rural autres" les individus n'ayant reçu aucune instruction représentent 86,2 % , 88,9% et 77,5% respectivement de la population âgée d'au moins 15 ans.

Les personnes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement fondamental, de même celles qui ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur, sont plus nombreuses à résider en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet 62,0% des personnes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement fondamental vivent en milieu rural contre 38,0% pour le milieu urbain.

Quant à celles qui ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur, elles se répartissent entre les milieux rural et urbain selon la clé 53,8% - 46,2%. Cependant, il convient de signaler qu'en éclatant les deux milieux de résidence, en l'occurrence le milieu rural et le milieu urbain, en les différentes régions naturelles qui les constituent et en considérant l'ensemble de ces dernières, à savoir Bamako, "Autres communes", "Rural Sud-Ouest", "Rural Fleuve" et "Rural autres", les personnes ayant poursuivi des études jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur sont plus nombreuses à vivre à Bamako (38,0%) que partout ailleurs.

Concernant les individus ayant achevé le second cycle de l'enseignement fondamental, tout comme ceux qui ont "Secondaire" pour niveau d'instruction, on les rencontre plus en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet 51,6% des personnes formant la première catégorie ("Fondamental 2 achevé") résident en milieu urbain contre 48,4% pour le milieu rural. Quant à la deuxième catégorie ("Secondaire"), elle est constituée de 53,7% d'individus vivant en milieu urbain et de 46,3% de ruraux.

Chez les hommes résidant en milieu urbain, la proportion des "sans instruction" (39,8%) est plus petite que la proportion analogue tous sexes confondus (51,5%). Dès lors il faut s'attendre à ce que dans la sous-population des femmes vivant en milieu urbain, la proportion des "sans instruction" soit plus importante que la même proportion tous sexes confondus. C'est effectivement le cas puisqu'en milieu urbain 62,4% des femmes n'ont reçu aucune instruction.

Alors que 77,9% des hommes vivant en milieu rural sont "sans instruction", 91,7% des femmes résidant en milieu rural le sont. Tous milieux de résidence confondus, autrement dit à l'échelle de tout le Mali, la proportion des hommes ayant atteint un niveau d'instruction donné est toujours plus importante que la même proportion de femmes ayant atteint ce niveau d'instruction sauf pour le niveau "sans instruction", qui n'en est pas un en réalité, où 71,4% des hommes ont ce niveau d'instruction contre 86,8% pour les femmes. Par exemple la proportion des hommes ayant poursuivi des études jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur est 8,7 fois plus importante que la même proportion relative aux femmes !

La proportion des hommes vivant en milieu rural et ayant atteint un niveau d'instruction donné est toujours plus importante que la proportion des femmes résidant en milieu rural ayant atteint ce niveau d'instruction. Ce qui revient au même de dire, eu égard à l'antinomie urbain-rural, que les femmes urbaines classées dans un niveau d'instruction donné sont toujours proportionnellement plus nombreuses que les hommes résidant en milieu urbain et classés dans ce niveau d'instruction. Par exemple la proportion afférente aux femmes est 1,6 ; 1,7 ; 1,8... fois plus grande que celle relative aux hommes concernant les niveaux d'instruction respectifs "Fondamental 1 achevé", "Secondaire", "Supérieur"...

3.2.2. Selon le GSE du chef de ménage et le sexe :

29,3% des membres des ménages ayant un "salarié du secteur public milieu urbain" pour chef sont sans instruction. Pour ce GSE ("Salarié secteur public du milieu urbain") les autres niveaux d'instruction ont un poids relativement important : 20,0% pour "Secondaire", 13,3% pour "Premier cycle de l'enseignement fondamental non achevé", etc.

Hormis ce groupe socio-économique, dans tous les autres cas les personnes n'ayant reçu aucune instruction représentent plus de la moitié de la population. Cela reste surtout vrai pour les GSE du milieu rural où quelquefois près de 4 individus sur 5 sont "sans instruction" (GSE "Agriculteurs/éleveurs Reste" et "Autres ruraux" à égalité, avec chacun 78,9%). Parfois la proportion observée de "sans instruction" est même plus importante.

C'est le cas pour les GSE "Agriculteurs/éleveurs Sud-Ouest" (88,8%) et "Agriculteurs/éleveurs Fleuve" (90,1%). Nous ne saurions jamais insister sur ce fait: la majorité des maliens est non instruite.

Le groupe socio-économique considéré comme ensemble comprend, comme dans les analyses précédentes non seulement les chefs de ménage classés dans ce GSE mais également tous les autres membres de ces ménages.

Si le constat précédent demeure vrai chez les femmes, à savoir plus de la moitié de la population de chaque GSE excepté "Salariés du secteur public en milieu urbain", il n'en est pas de même chez les hommes où le poids des "sans instruction" reste inférieur à 50,0% au sein de 5 groupes socio-économiques, dans le cas présent "Indépendants commerce/Bamako" (49,3%), "Salariés secteur privé non agricoles milieu urbain" (45,5%), "Indépendants non agricoles hors commerce/Bamako" (42,9%), "Autres urbain" (41,2%) et "Salariés secteur public milieu urbain" (17,0%).

Ailleurs il a été déjà souligné que le poids des "sans instruction" est plus fort chez les femmes que chez les hommes: 86,8% chez les premières contre 71,4% chez les seconds.

Tous sexes confondus les 4 GSE "Agriculteurs/éleveurs Sud-Ouest", "Agriculteurs/éleveurs Fleuve", "Agriculteurs/éleveurs Reste" et "Autres ruraux" (autrement dit l'ensemble du milieu rural) totalisent 89,0% des "sans instruction" contre seulement 11,0% pour l'ensemble des GSE urbains.

Même si son poids (62,0%) est inférieur à ce qu'il était précédemment (89,0%), l'ensemble des 4 GSE précédents demeure prépondérant au sein également du niveau d'instruction "Fondamental 1 achevé". Parmi les personnes ayant "Secondaire" comme niveau d'instruction, tout comme parmi celles qui ont poursuivi des études jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur, environ 1 individu sur 5 appartient à un ménage dont le chef est "salarié du secteur public milieu urbain": 21,2% dans le premier cas où le GSE "Salariés secteur public milieu urbain" occupe la première place du point de vue de l'importance numérique et 18,9% dans le second où ce GSE se classe deuxième après le GSE "Autres ruraux" (19,8%).

Dans le niveau d'instruction "Second cycle de l'enseignement fondamental achevé" également, le poids du GSE "Salariés secteur public milieu urbain" est relativement important. En effet, au sein de ce niveau d'instruction, ce GSE se classe troisième avec 16,3% après "Autres ruraux" (23,9%) et "Autres urbain" (16,7%).

Dans chaque niveau d'instruction, le groupe socio-économique "Autres ruraux" se classe parmi les trois premiers. En effet il est premier dans chacun des deux niveaux scolaires "Fondamental 2 achevé" (23,9%) et "Supérieur" (19,8%), deuxième dans chacun des deux échelons "Secondaire" (20,5%) et "Fondamental 1 achevé" (17,9%) et troisième dans le niveau "sans instruction" (17,6%).

L'analyse différentielle par sexe confirme le constat fait tous sexes confondus et selon lequel les 4 groupes socio-économiques "Agriculteurs/éleveurs Sud-Ouest", "Agriculteurs/éleveurs Fleuve", "Agriculteurs/éleveurs Reste" et "Autres ruraux" regroupent la presque-totalité (89,0%) des "sans instruction". En effet chez les hommes les 4 GSE totalisent 90,5% des personnes n'ayant reçu aucune instruction et cette proportion est de 87,9% chez les femmes.

Chez les hommes, dans chacun des niveaux scolaires "Fondamental 2 achevé", "Secondaire" et "Supérieur", autrement dit les hauts échelons d'instruction, le GSE "Autres ruraux" détient le poids le plus fort : respectivement 22,8% ; 22,7% et 21,3%. En revanche au sein du niveau d'instruction "Premier cycle de l'enseignement fondamental achevé", avec une proportion de 19,0%, chez les hommes, le groupe socio-économique "Autres ruraux" se classe deuxième après "Agriculteurs/éleveurs Sud-Ouest" (21,6%). Chez les hommes, dans chacun des niveaux d'instruction "Supérieur", "Secondaire" et "Fondamental 2 achevé", le poids du GSE "Salariés secteur public milieu urbain" demeure relativement important. En effet ce GSE occupe le deuxième rang du point de vue de l'importance numérique dans chacun des deux premiers niveaux d'instruction cités (respectivement 18,1% et 17,3%) et la troisième place dans le troisième niveau scolaire cité (13,9%).

Chez les femmes, bien que relativement important, le poids du GSE "Autres ruraux" dans chacun des niveaux d'instruction "Fondamental 1 achevé" (15,6%), "Secondaire" (13,1%) et surtout "Supérieur" (8,3%) demeure inférieur à la fréquence analogue chez les hommes (19,0% ; 22,7% et 21,3% respectivement). Cependant parmi toutes les femmes (âgées de 15 ans ou plus) ayant achevé le second cycle de l'enseignement fondamental, la proportion de celles qui appartiennent à des ménages dont le chef relève du GSE "Autres ruraux" (26,1%) est plus élevée que la proportion analogue relative aux hommes (22,8%). Les femmes ayant un niveau d'instruction donné et appartenant à des ménages dont le chef, du point de vue du GSE, a été classé "Salarié secteur public milieu urbain" sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes de la même catégorie et ce, quel que soit l'échelon scolaire. Cela est surtout vrai pour les niveaux d'instruction "Secondaire" (34,8% chez les femmes contre 17,3% chez les hommes), "Supérieur" (25,6% chez les premières contre 18,1% chez les seconds), "Fondamental 1 achevé" (12,9% chez les femmes contre 5,8% chez les hommes) et "Second cycle de l'enseignement fondamental achevé" (20,9% chez les personnes de sexe féminin contre 13,9% chez celles de sexe masculin).

3.2.3. Selon le quintile de la dépense par tête et le sexe:

Chez les personnes (de 15 ans ou plus) ayant achevé le premier cycle de l'enseignement fondamental les 2ème et 3ème quintiles sont presque égaux du point de vue de l'importance numérique (avec une légère supériorité du 2ème). En effet parmi les

personnes ayant "Fondamental 1 achevé" pour niveau d'instruction, 13,2 % et 13,0 % appartiennent à des ménages dont la dépense par tête est classée respectivement dans les 2ème et 3ème quintiles.

Si chez les hommes ces proportions sont égales respectivement à 13,8 % et 14,7 %, donc relativement proches des proportions précédentes, il n'en est pas de même pour les femmes où elles s'établissent à 12,0% et 9,3 % .

Il convient de souligner également que chez les femmes, parmi les personnes ayant "Fondamental 2 achevé" pour niveau d'instruction tout comme parmi celles qui ont poursuivi des études jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur, le 1er quintile est numériquement plus important que le 2ème. Dans le premier cas (niveau d'instruction "Second cycle de l'enseignement fondamental achevé") en effet, le poids du 1er quintile s'établit à 3,5 % contre 2,2 % pour le 2ème.

Dans le second cas (niveau d'instruction "Supérieur") ces proportions valent respectivement 2,1 % et 0,4 %.

Au terme de l'analyse du niveau d'instruction de la population, il sied de dire que le Mali doit investir davantage dans l'éducation, gage d'un développement économique et social durable.

IV - ALPHABETISATION

4.1. Selon le groupe d'âge, le sexe et la langue d'alphabétisation :

En 1994, date de l'enquête, la population alphabétisée du Mali était de 164.598 individus dont 132.128 hommes, soit 80,3% et 32 470 femmes, soit 19,7% .

Toutes langues d'alphabétisation confondues et tous sexes confondus, les personnes dont l'âge est compris entre 10 et 49 ans représentent 91,4% de l'ensemble des personnes alphabétisées.

Une proportion presque identique est observée tant chez les hommes (91,7%) que chez les femmes (90,3%). Autrement dit sur 10 hommes (10 femmes) alphabétisés (ées) 9 appartiennent à la tranche d'âge 10-49 ans.

Sur 10 personnes alphabétisées au Mali, près de 8 (78,1% plus précisément) le sont en Bambara, d'où la prépondérance de cette langue nationale sur les autres. Viennent après le Sonrhā (9,8%), le Peulh (6,4%), etc.

Il aurait été bon de pouvoir comparer cette distribution avec la structure par ethnie de la population malienne même si un individu ne parle pas nécessairement, encore moins ne lit ni écrit, la langue de son ethnie. Or il se trouve que la présente enquête (EMCES 1994) et même le Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'Avril 1987 ne fournissent

la répartition de la population malienne par ethnie. Cependant cette opération (Recensement) indique que 48,1% de la population résidente de 6 ans ou plus du Mali avait en 1987, le Bambara comme langue maternelle ; 11,3% le Peulh ; 6,5% le Sonrhai...

82,3% des hommes alphabétisés le sont en Bambara ; 7,7% en Sonrhai ; 5,4% en Peulh, etc.

Chez les femmes ces proportions s'établissent respectivement à 61,6% ; 18,1% ; 10,5 %, etc.

Si le constat est irréfragable que le Bambara est la langue d'alphabétisation dominante au Mali, il l'est moins chez les femmes que chez les hommes. Chez les premières, avec des proportions respectives de 18,1% et 10,5 % le Sonrhai et le Peulh demeurent numériquement importants en tant que langues d'alphabétisation.

4.2. Selon le groupe d'âge, le sexe et la région naturelle/milieu de résidence :

L'alphabétisation, tout du moins d'après les résultats de la présente enquête, est un phénomène presque exclusivement rural. En effet sur 10 personnes alphabétisées, près de 9 (exactement 89,4 %) résident en milieu rural contre 1 (10,6 % plus précisément) pour le milieu urbain. Pour les observateurs tant soit peu avertis cela n'est point pour surprendre. Au Mali l'alphabétisation fonctionnelle est une activité relativement récente en milieu urbain. Les spécialistes de la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA), situent vers 1983 le début des campagnes d'alphabétisation en milieu urbain.

L'alphabétisation (en langues nationales) en milieu rural a commencé à partir de 1965. Il s'agissait alors de favoriser l'émergence et l'émancipation des couches rurales. Actuellement la DNAFLA mène bel et bien des campagnes d'alphabétisation en milieu urbain et péri-urbain même si c'est à un degré moindre en proportion du milieu rural. Ces campagnes sont destinées essentiellement aux migrants ruraux déjà alphabétisés (en milieu rural) et qui, venant s'installer en ville pendant la morte saison des travaux agricoles, en quête de revenus supplémentaires ou d'un hypothétique mieux-être économique, risquent d'être voués aux gémonies de l'illettrisme.

A partir de 1972, et de nos jours encore, certains programmes d'alphabétisation ont été intégrés dans des Opérations de Développement Rural (ODR) : Opération Mil, Opération Riz, ODIPAC, Office du Niger, OHVN, ATD2 (Projet), etc. Ce, en relation bien entendu avec la DNAFLA, à travers les Zones d'Alphabétisation Fonctionnelle (ZAF), regroupant chacune environ 20 villages.

Un certain nombre d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) opérant pour la plupart en milieu rural, exécutent un volet permanent "alphabétisation". Il en est ainsi de l'Aide de l'Eglise Norvégienne (AEN), du Plan International de Parrainage, communément appelé Plan International, de Vision Mondiale, de Enda Tiers-Monde, de BADS, de ACORD, de Utah Alliance, de AMAD, de 3 AG, de Guamina, de SOS Sahel, de AFEM, de ASPAD, etc.

La Compagnie Malienne de Développement des fibres Textiles (CMDT), championne s'il en est, de l'alphabétisation (en milieu rural), n'entretient plus avec la DNAFLA que des relations de formation des formateurs. A présent elle dispose de ses propres "alphabétiseurs", qui forment les paysans en "zone CMDT".

C'est la région naturelle/milieu de résidence "Rural Sud-Ouest" qui abrite le plus de personnes alphabétisées : 42,5 %. Elle est suivie de "Rural Fleuve" où résident 32,6 % des personnes alphabétisées, de "Rural Autres" (14,2 %), etc. etc.

A l'échelle du pays, c'est le groupe d'âge 25-29 ans qui possède le plus de personnes alphabétisées. Plus précisément 16,0% de ces personnes appartiennent à cette tranche d'âge, qui est suivie des 30-34 ans (15,3 %), des 35-39 ans (13,7 %), des 20-24 ans (12,3%)...

Avec des proportions pratiquement identiques aux précédentes, ce classement reste de rigueur en milieu rural. En effet dans cette zone d'habitat 16,5 % ;

15,4 % ; 13,3 % ; 12,9 % ... des personnes alphabétisées appartiennent respectivement aux classes d'âge 25-29 ans, 30-34 ans, 35-39 ans, 20-24 ans...

Plus haut nous avons vu que l'alphabétisation était beaucoup plus le fait du milieu rural que du milieu urbain. Dès lors il est normal que les tendances observées en milieu rural aillent dans le même sens que celles afférentes à l'ensemble du pays.

Le classement précédent est quelque peu bouleversé en milieu urbain. Dans cette zone d'habitat, c'est à la tranche d'âge 35-39 ans qu'appartiennent le plus de personnes alphabétisées (16,5 %). Viennent ensuite les classes d'âge 40-44 ans (15,3 %), 30-34 ans (14,6 %), 25-29 ans (11,4 %)...

Les personnes alphabétisées de sexe masculin se répartissent en 90,7 % pour le milieu rural et 9,3 % pour le milieu urbain, distribution sensiblement identique à celle relative aux deux sexes confondus (89,4 % pour le milieu rural contre 10,6 % pour le milieu urbain).

Si chez les femmes également la répartition des personnes alphabétisées entre les milieux rural et urbain est favorable au premier, la part de ce dernier (83,9 %) est plus petite que ce qu'elle est chez les hommes d'une part (90,7 %) et tous sexes confondus d'autre part (89,4 %). L'alphabétisation est un phénomène relativement important chez les femmes urbaines:

16,1% des femmes alphabétisées résident en milieu urbain. Comme constaté tous sexes confondus, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, "Rural Sud-Ouest" demeure la région naturelle/milieu de résidence à abriter le plus de personnes alphabétisées : 45,4 % des hommes alphabétisés et 31,2 % des femmes alphabétisées vivent dans cette région naturelle/milieu de résidence. Elle est suivie de "Rural Fleuve" (33,1 % chez les hommes et 30,4 % chez les femmes); de "Rural autres" (12,2 % et 22,3 % respectivement chez les hommes et les femmes), etc.

1.3. Selon le décile de la dépense par tête, le sexe et la langue d'alphabétisation :

Toutes langues d'alphabétisation confondues et tous sexes confondus, c'est le 9^e décile qui totalise le plus de personnes alphabétisées : 15,2 % des personnes alphabétisées appartiennent à des ménages dont la dépense par tête est classée dans le 9^e décile (de la dépense par tête). Ce décile est suivi des 10^eme (13,4 %), 7^eme (12,4 %), 8^eme (11,8 %), 6^eme (10,7 %) ... déciles.

Tous sexes confondus, chez les personnes alphabétisées en Bambara c'est encore le 9^eme décile qui enregistre le plus de personnes : 16,2 % des personnes alphabétisées en Bambara vivent dans des ménages dont la dépense par tête est classée dans le 9^eme décile. Viennent après, cette fois-ci, les 7^eme (12,8 %), 10^eme (12,5 %), 8^eme (11,7 %), 5^eme et 3^eme ex aequo (9,6 % chacun) ... déciles.

Chez les individus alphabétisés en Peulh (hommes plus femmes), c'est le 10^eme décile qui se classe premier du point de vue de l'importance numérique (23,5 %). Avec 20,2 % ; 16,3 % ; 9,0 % ; 8,5 % ... suivent respectivement les 9^eme, 7^eme, 8^eme, 6^eme ... déciles.

Sur 3 personnes alphabétisées en Sonrhai 1 environ (32,6 %) appartient à un ménage classé dans le 6^eme décile de la dépense par tête (le plus important numériquement ici). Viennent après le 8^eme (14,7 %), le 5^eme (11,4 %), le 9^eme (11,0 %), le 3^eme décile (8,9 %), etc.

Le classement effectué des déciles d'après le critère de l'importance numérique tous sexes confondus et toutes langues d'alphabétisation confondues demeure grosso modo vérifié aussi bien chez les hommes que chez les femmes : les 5 derniers déciles occupent les premiers rangs. Chez les hommes, toutes langues confondues, c'est le 9^eme décile qui se détache avec 15,2 %. Il est suivi des 7^eme (13,3 %), 8^eme (12,4 %), 10^eme (11,6 %), 6^eme (10,7 %) déciles, etc. etc.

Chez les femmes (toutes langues confondues), avec 20,3% c'est le 10^eme décile qui se distingue.

Viennent après le 9^eme décile, le 6^eme, le 8^eme, le 7^eme, etc. avec respectivement 14,9 % ; 10,8 % ; 9,5% ; 9,0 %, etc.

En considérant à présent les différentes langues d'alphabétisation une à une, concernant les personnes de sexe masculin, les tendances observées toutes langues confondues restent, grosso modo, de rigueur. Cela est surtout vrai du Peulh où les 5 derniers déciles occupent les 5 premiers rangs du classement selon le critère de l'importance numérique. Cependant il convient de relever deux particularités : d'une part concernant le Bambara, le 5ème décile, jusqu'ici exclu du peloton des 5 premiers, fait son entrée dans ce dernier (avec 10,2 %) et d'autre part, relativement au Sonrhäï le fort pourcentage enregistré au niveau du 6ème décile (31,3 %, donc près du tiers); décile se classant d'ailleurs premier.

Chez les femmes la tendance qui s'est dégagée du classement effectué des déciles de la dépense par tête toutes langues confondues n'est pas respectée au niveau des différentes langues prises individuellement. S'il est vrai qu'au niveau non seulement du Bambara mais également du Peulh, le 10ème décile occupe le premier rang et le 9ème décile le deuxième et qu'au niveau du Sonrhäï, les 9ème et 8ème déciles occupent respectivement les 3ème et 4ème places, il est vrai aussi que des particularités peuvent être relevées par rapport à chacune de ces langues. En effet, primo au niveau du Bambara (chez les femmes) le 1er décile se classe cinquième (7,6 %) et le 3ème décile troisième (11,1 %) ; deusio chez les femmes alphabétisées en Peulh, avec 8,8 % et 13,0 %, les 4ème et 5ème déciles, occupent respectivement, les quatrième et troisième places ; tertio au niveau du Sonrhäï les 3ème et 5ème déciles, avec 8,7 % et 14,0% respectivement, se classent parmi les 5 premiers (5ème rang et 2ème rang) d'une part et le score hors pair réalisé par le 6ème décile (34,6 %, donc plus du tiers), décile occupant bien entendu, ici, le premier rang d'autre part.

4.4. Selon le GSE du chef de ménage, le sexe, et la langue d'alphabétisation :

Nous avons vu plus haut que le Bambara est la langue d'alphabétisation dominante au Mali en ce sens que 78,1 % des personnes alphabétisées dans notre pays le sont dans cette langue. Ce caractère dominant du Bambara apparaît clairement à l'examen des données ayant trait à la distribution des personnes alphabétisées selon le GSE du chef de ménage et la langue d'alphabétisation. Cela est vrai de tous les GSE sauf "Indépendants agricoles Reste". En effet 21,4% seulement des personnes alphabétisées et appartenant à des ménages dont le chef est classé dans ce GSE sont alphabétisées en Bambara. L'explication en est simple en fait : la région naturelle "Reste du pays" correspond aux régions administratives de Tombouctou et Gao où le Bambara, s'il n'est pas totalement absent, est très peu usité.

Dans le même prolongement, il convient de relever que 64,7 % des personnes alphabétisées et vivant dans des ménages dont le chef est catégorisé "Indépendant agricole Reste" sont alphabétisées en Sonrhäï, langue la plus parlée justement dans

les régions de Tombouctou et Gao.

Concernant les autres GSE le poids du Bambara varie entre 55,1% pour "Indépendants non agricoles hors commerce autres communes" et 91,7 % pour "Indépendants du commerce Bamako".

Si l'on retrouve presque toutes les langues (d'alphabétisation) dans tous les GSE, il n'en est pas de même pour "Indépendants non agricoles hors commerce Bamako", "Indépendants commerce Bamako", "Indépendants agricoles Sud-Ouest" et "Indépendants agricoles Fleuve". En effet, dans le GSE "Indépendants non agricoles hors commerce Bamako", on ne retrouve que deux langues d'alphabétisation : le Bambara (66,5 %) et le Peulh (33,5 %). Dans le GSE "Indépendants commerce Bamako", l'alphabétisation se réduit au Bambara (91,7 %) et à la modalité "Autres langues" (8,3 %). Dans le GSE "Indépendants agricoles Sud-Ouest", l'alphabétisation se ramène au Bambara (91,2 %), au Peulh (4,2 %) et à "Autres langues" (4,6 %). Il en est de même pour le GSE "Indépendants agricoles Fleuve" où les proportions précédentes s'établissent respectivement à 85,3 % ; 8,2 % et 6,5 % .

Parmi les personnes alphabétisées en Bambara, celles qui vivent dans des ménages dont le chef admet "Indépendants Agricoles Sud-Ouest" comme GSE sont les plus nombreuses (38,3%). Viennent ensuite les GSE "Indépendants agricoles Fleuve" (24,5 %), "Autres Ruraux" (23,7 %)...

Chez les individus alphabétisés en Peulh, le classement des GSE d'après le critère de l'importance numérique s'établit comme suit :

- 1er : "Indépendants agricoles Fleuve" : 28,8 % ;
- 2ème : "Indépendants agricoles SUD-Ouest" : 21,7% ;
- 3ème : "Autres Ruraux" : 19,0 % ;
- 4ème : "Indépendants agricoles Reste" : 13,5 % ;
- etc.

Parmi les personnes alphabétisées en Sonrhäi, le GSE "Indépendants agricoles Reste" se détache nettement : 1er avec 78,6 %. Il est suivi de "Autres Ruraux" (12,3 %), etc.

Au niveau de chacune des trois langues précédentes (Bambara, Peulh, Sonrhäi) les GSE ruraux ("Indépendants agricoles Sud-Ouest", "Indépendants agricoles Fleuve", "Indépendants agricoles Reste" et "Autres Ruraux") sont prépondérants en proportion des GSE urbains qui, dans le cas d'espèce, jouent le rôle de figurant. N'a-t-il pas été vu ailleurs que l'alphabétisation, à tout le moins d'après les résultats de la présente enquête, apparaît comme étant un phénomène quasi exclusivement rural ? (89,4 % des personnes alphabétisées résident en milieu rural contre 10,6 % pour le milieu urbain).

Les constats d'ensemble précédents sont vérifiés en gros par l'analyse différentielle par sexe.

En matière d'alphabétisation en langues nationales le Mali est souvent cité comme exemple au plan international. Cependant les efforts faits dans ce sens doivent être poursuivis et intensifiés.

V - QUELQUES INDICATEURS D'ACCES A L'EDUCATION

5.1. Niveau des indicateurs d'après les résultats de l'EMCES :

5.1.1. Taux brut de scolarisation :

5.1.1.1. Selon le sexe et le milieu de résidence:

Des données afférentes à l'intensité de la scolarisation, il ressort un constat principal : l'existence de déséquilibres entre filles et garçons d'une part et entre milieu rural et milieu urbain d'autre part.

En effet que ce soit au niveau de l'enseignement fondamental, tant au premier cycle qu'au second cycle, ou que ce soit au niveau de l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles, comme l'attestent éloquemment les tableaux ci-après donnant les taux bruts de scolarisation par sexe et par milieu.

Taux brut de scolarisation (en %) au premier cycle de l'enseignement fondamental selon le sexe et le milieu :

Milieu Sexe	Bamako	Autres Communes	Milieu Rural	Ens. Pays
Masculin	89,9	84,3	36,4	44,2
Féminin	73,5	66,2	17,2	25,7
Ensemble	81,8	75,4	27,2	35,4

Taux brut de scolarisation (en %) au second cycle de l'enseignement fondamental selon le sexe et le milieu :

Milieu Sexe	Bamako	Autres Communes	Milieu Rural	Ens. Pays
Masculin	48,6	48,4	11,0	17,6
Féminin	31,1	32,3	5,1	10,2
Ensemble	39,2	40,4	8,2	14,0

Taux brut de scolarisation (en %) au secondaire selon le sexe et le milieu :

Milieu Sexe	Bamako	Autres Communes	Milieu Rural	Ens. Pays
Masculin	11,1	15,5	2,8	4,8
Féminin	6,6	8,5	1,6	2,8
Ensemble	8,7	11,9	2,2	3,8

Tous sexes confondus, avec 81,8 % Bamako détient la palme de la scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental. Suivent "autres communes" et le milieu rural avec des taux bruts de scolarisation respectifs (pour ce niveau d'enseignement) de 75,4 % et 27,2 %. A l'échelle du pays, le taux brut de scolarisation est de 35,4 % (44,2 % pour les garçons contre 25,7 % pour les filles).

Il convient de rappeler que le milieu de résidence "autres communes" est un ensemble de 13 villes érigées en communes et qui sont : Kayes, Kita, Nioro, Koulikoro, Kati, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou, San, Mopti, Tombouctou et Gao. Malgré cela l'intensité de la scolarisation au premier cycle reste plus forte à Bamako qu'à "autres communes". Cela peut être lié d'une part à l'existence dans la capitale d'un nombre relativement important d'écoles du premier cycle ou à cycle complet et d'autre part, dans une moindre mesure, à un développement relatif du réseau des transports en commun, contribuant à rendre plus facile l'accès de ces écoles aux élèves.

Le fort taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental dans le district de Bamako (81,8 %) doit être interprété avec beaucoup de prudence. S'il est vrai que la scolarisation est intense dans le district de Bamako, il n'en demeure pas moins vrai que dans cette entité géographique, le problème est posé de la qualité de l'enseignement. Car il n'est pas rare d'y rencontrer des classes de plus de cent (100) élèves. Et cela dénote, bien entendu, de la nécessité d'implanter dans le

district de Bamako de nouvelles infrastructures scolaires, le corollaire de cette nécessité étant le recrutement de nouveaux maîtres.

Si chacun des deux milieux de résidence que constituent Bamako et "autres communes" à un taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental supérieur à la moyenne nationale (35,4%), il n'en est pas de même pour le milieu rural dont le taux de scolarisation ne s'établit qu'à 27,2 %.

Le clivage entre filles et garçons évoqué plus haut est plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain. Nous avons déjà vu que le taux de scolarisation des garçons est plus fort que celui des filles dans n'importe quelle zone d'habitat. Eh bien ce constat est encore plus vrai en milieu rural ! Ainsi, par exemple au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental en milieu rural le rapport entre le taux de scolarisation des garçons et celui des filles va du simple au double (11,0 % pour les premiers contre 5,1 % pour les secondes). Contrairement à ce qui a été constaté au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental, le taux brut de scolarisation, aussi bien au second cycle qu'au Secondaire, est moins élevé à Bamako qu'au niveau de "autres communes". Les taux bruts de scolarisation au second cycle se chiffrent, tous sexes confondus, à 39,2 % et 40,4% respectivement à Bamako et "autres communes". Au niveau du Secondaire ils s'établissent à Bamako et "autres communes" respectivement à 8,7 % et 11,9 % .

Il faut dire que beaucoup d'efforts ont été faits au cours des dernières années par les pouvoirs publics quant à la déconcentration au niveau de Bamako des établissements d'enseignement secondaire général et surtout d'enseignement technique et professionnel. Ainsi l'Ecole Normale Secondaire (ENSec) de Koutiala a été transformée en lycée en 1994, appelé Lycée de Koutiala. Le Lycée Technique Agricole de Koutiala (LTAK) a été créé en 1990 (Loi N° 90-89/AN-RM du 15 Septembre 1990). Des Instituts de Formation Professionnelle (IFP) ont été créés en 1992 à Kayes, Fana, Sikasso, San et Diré (Ordonnance N° 92-048/P-CTSP du 5 Juin 1992), etc. etc. Rappelons que Koutiala, Kayes, Sikasso et San font toutes parties des 13 villes érigées en communes et formant le milieu de résidence "autres communes". S'il est vrai que des lycées viennent d'être inaugurés (Lycée de Kidal en Janvier 1995, Lycée de Kati en Novembre 1995...), ils ne sont pas concernés par notre propos car leur date d'ouverture (1995) est postérieure à la date de réalisation de l'EMCES (1994).

La sous-scolarisation des filles n'est pas un phénomène spécifique au Mali. En effet, d'après l'UNESCO le monde comptait en 1994 130 millions d'enfants non scolarisés dont les deux-tiers sont des filles.

Selon le Magazine féminin "AMINA"⁴ les deux-tiers des 900 millions d'analphabètes dénombrés dans le monde sont des femmes.

La même source indique que, 90 Etats n'ont toujours pas signé ou ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ou bien ont émis des réserves.

Courant 1994 une étude sur les contraintes à la scolarisation des filles au Mali a été réalisée par un Bureau d'études⁵ de la place à la demande de la Cellule Nationale de Scolarisation des Filles (CNSF). D'après cette étude, les principales contraintes à la scolarisation des filles sont d'ordre :

- économique : faible revenu des populations et manque de moyens de l'Etat ;
- socio-culturel : poids de la religion musulmane, insuffisance d'information et de sensibilisation des parents, mauvaise perception de l'école par certains parents.

Dans certains milieux il n'est pas rare d'entendre dire : «Une fille n'est pas faite pour l'école. Elle doit rester à la maison pour aider sa mère». Certains parents préfèrent envoyer les garçons à l'école plutôt que les filles car, disent-ils «le garçon pérennise la famille, tandis que la fille ira construire le foyer d'une autre famille».

5.1.1.2. Selon le sexe et le type d'enseignement :

Pour n'importe quel ordre d'enseignement (premier cycle de l'enseignement fondamental, second cycle ou encore Secondaire), la contribution des écoles publiques à la formation du taux brut de scolarisation est nettement plus importante que celle des écoles privées ainsi que celle des écoles coraniques. Cela ressort clairement des tableaux ci-après donnant les taux bruts de scolarisation selon le sexe et le type d'enseignement.

Taux brut de scolarisation (en.%) au premier cycle de l'enseignement fondamental selon le sexe et le type d'enseignement :

Sexe	type coranique	privée	publique	ensemble
Masculin	7,7	6,4	30,1	44,2
Féminin	3,2	4,1	18,4	25,7
Ensemble	5,5	5,4	24,5	35,4

⁵ Il s'agit du Service d'Ingénieurs Conseils et Négoce International (SICNI).

Taux brut de scolarisation (en %) au second cycle de l'enseignement fondamental selon le sexe et le type d'enseignement :

Sexe	type coranique	privée	publique	ensemble
Masculin	3,3	1,4	12,9	17,6
Féminin	1,0	0,8	8,4	10,2
Ensemble	2,2	1,1	10,7	14,0

Taux brut de scolarisation (en %) au Secondaire selon le sexe et le type d'enseignement :

Sexe	type coranique	privée	publique	ensemble
Masculin	0,5	0,6	3,7	4,8
Féminin	0,1	0,2	2,6	2,9
Ensemble	0,3	0,4	3,1	3,8

Au Mali il existe beaucoup plus d'écoles publiques que d'écoles privées ou coraniques. Le Droit à l'Education pour tous les enfants du Mali n'est-il pas inscrit dans la Loi Fondamentale ? Par ailleurs même si concernant certaines écoles privées, le sérieux et l'exigence de qualité ne font l'ombre d'aucun doute (les résultats obtenus par les élèves aux différents examens nationaux sont là pour le prouver), ces écoles sont-elles à la portée de la bourse du commun des maliens ? (ceci pouvant d'ailleurs expliquer cela). Toute chose qui explique que le taux brut de scolarisation (pour un ordre d'enseignement donné) des écoles publiques soit plus fort que celui de chacun des deux autres types d'école, notamment des écoles privées.

Par rapport à n'importe quel type d'enseignement (écoles coraniques, écoles privées et écoles publiques), le taux brut de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles, ce qui n'est guère nouveau !

Tous sexes confondus, le taux brut de scolarisation des écoles coraniques et celui des écoles privées sont pratiquement identiques aussi bien au premier cycle de l'enseignement fondamental qu'au Secondaire. En effet au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental, alors que le taux brut de scolarisation des écoles coraniques est égal à 5,5%, celui des écoles privées s'établit à 5,4%. Au Secondaire, tandis que le taux brut de scolarisation des

écoles coraniques est de 0,3%, celui des écoles privées se chiffre à 0,4% .

En revanche au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental, les élèves (tous sexes confondus) sont deux (2) fois plus nombreux à fréquenter les écoles coraniques que les écoles privées. Il s'agit de taux qui, en fait sont tous les deux très faibles, cependant l'un est le double de l'autre : au second cycle de l'enseignement fondamental les taux bruts de scolarisation des écoles coraniques et des écoles privées s'établissent respectivement à 2,2% et 1,1%. Au cours des dernières années l'intégrisme religieux (musulman) a gagné beaucoup de terrain au Mali et on a assisté à une sorte de boom des associations à caractère islamique. N'est-ce pas une façon d'attirer vers soi une partie, si infime soit-elle, de la manne pétrolière des pays arabes ? En outre, alors que les écoles coraniques ne coûtent pas cher, mieux elles sont même quasiment gratuites, les écoles privées sont payantes, pire elles coûtent cher. Voilà autant de facteurs qui militent en faveur de la scolarisation dans les écoles coraniques même si la finalité de ces dernières en termes d'insertion dans la vie active est infiniment moins attrayante que celle des écoles privées.

Au premier cycle de l'enseignement fondamental, les garçons sont plus nombreux à fréquenter les écoles coraniques que les écoles privées. Chez les filles c'est le phénomène contraire qui est observé : au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental, elles sont plus nombreuses à fréquenter les écoles privées que les écoles coraniques.

Au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental tant les garçons que les filles fréquentent plus les écoles coraniques que les écoles privées.

Au Secondaire c'est plutôt l'inverse qui se produit : aussi bien les garçons que les filles fréquentent plus les écoles privées que les écoles coraniques. A cet égard il y a d'ailleurs lieu de poser la question de savoir s'il existe réellement d'écoles coraniques qui dispensent un enseignement du niveau "Secondaire".

Enfin on remarque une variation du taux brut de scolarisation en sens inverse du niveau d'enseignement. Autrement dit, plus haut est le niveau d'enseignement, moins élevé est le taux brut de scolarisation.

5.1.1.3. Selon la région naturelle/milieu de résidence, le sexe et le quintile de la dépense par tête :

Au premier cycle de l'enseignement fondamental, concernant les garçons, hormis le 1er quintile, au niveau duquel Bamako détient le taux brut de scolarisation le plus élevé (79,1%), au niveau de chacun des autres quintiles, c'est la région naturelle/milieu de résidence "autres communes" qui a le taux brut de scolarisation le plus fort.

Quant au taux brut de scolarisation des filles au premier cycle de l'enseignement fondamental, c'est encore "autres communes" qui se

distingue par rapport à Bamako et au milieu rural au niveau des 2^e, 3^e et 4^e quintiles. Au niveau des 1^{er} et 5^e quintiles ce sont respectivement "milieu rural" et Bamako qui détiennent les plus forts taux bruts de scolarisation (9,5% et 82,1%).

5.1.2. Taux net de scolarisation (des 5-25 ans) :

5.1.2.1. Selon le sexe et le milieu de résidence :

Les tableaux qui suivent fournissent les taux nets de scolarisation selon le sexe et le milieu.

Taux net de scolarisation (en %) au premier cycle de l'enseignement fondamental selon le sexe et le milieu :

milieu Sexe	Bamako	autres commu- nes	milieu ru- ral	ens.pays
Masculin	56,3	55,0	24,5	29,4
Féminin	49,2	45,2	12,7	18,4
Ensemble	52,8	50,2	18,9	24,2

Taux net de scolarisation (en %) au second cycle de l'enseignement fondamental selon le sexe et le milieu :

milieu Sexe	Bamako	autres commu- nes	milieu ru- ral	ens.pays
Masculin	9,1	9,6	2,6	3,9
Féminin	7,5	8,1	1,2	2,6
Ensemble	8,3	8,8	2,0	3,3

Taux net de scolarisation (en %) au secondaire selon le sexe et le milieu :

milieu Sexe	Bamako	autres commu- nes	milieu ru- ral	ens.pays
Masculin	5,7	9,7	1,4	2,6
Féminin	3,4	4,8	1,0	1,6
Ensemble	4,4	7,1	1,2	2,1

Ces taux sont tous inférieurs aux taux bruts correspondants. Ce fait, tout à fait normal, découle des définitions même des concepts de taux brut de scolarisation et de taux net de scolarisation.

Le commentaire principal précédent appelé par les taux bruts de scolarisation par sexe et par milieu est confirmé bien entendu par les taux nets de scolarisation (par sexe et par milieu), à savoir l'existence de disparités d'une part entre filles et garçons et d'autre part entre milieu rural et milieu urbain. Le taux net de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles. Ce, quel que soit l'ordre d'enseignement. Ensuite, en matière de scolarisation, le milieu rural fait figure de parent pauvre en proportion du milieu urbain.

5.1.2.2. Selon le sexe et le type d'enseignement :

Les taux nets de scolarisation par sexe et type d'enseignement sont donnés par les tableaux ci-dessous.

Taux net de scolarisation (en %) au premier cycle de l'enseignement fondamental selon le sexe et le type d'enseignement :

Type Sexe	Coranique	Privée	Publique	Ensemble
Masculin.	4,4	4,3	20,7	29,4
Féminin	2,3	3,0	13,1	18,4
Ensemble	3,4	3,7	17,1	24,2

Taux net de scolarisation (en %) au second cycle de l'enseignement fondamental selon le sexe et le type d'enseignement :

Type Sexe	Coranique	Privée	Publique	Ensemble
Masculin	0,9	0,2	2,8	3,9
Féminin	0,2	0,2	2,2	2,6
Ensemble	0,6	0,2	2,5	3,3

Taux net de scolarisation (en %) au Secondaire selon le sexe et le type d'enseignement :

Sexe	type coranique	privée	publique	ensemble
Masculin	0,2	0,3	2,0	2,5
Féminin	0,0	0,1	1,6	1,7
Ensemble	0,1	0,2	1,8	2,1

Les présents taux nets de scolarisation confirment ici aussi tout naturellement les principaux enseignements afférents à l'analyse des taux bruts correspondants, en l'occurrence :

- une nette prédominance des écoles publiques en proportion des écoles coraniques et des écoles privées dans la formation du taux (net) de scolarisation ;
- le taux (net) de scolarisation des garçons est plus grand que celui des filles quel que soit le type d'enseignement. Cependant il y a lieu de souligner ici qu'au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental dans les écoles privées il y a parité entre le taux net de scolarisation des garçons et celui des filles (0,2% chacun) ;
- tous sexes confondus, au premier cycle de l'enseignement fondamental le taux (net) de scolarisation des écoles coraniques et celui des écoles privées sont quasiment égaux ;
- au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental et du Secondaire par contre, le taux (net) de scolarisation, tous sexes confondus, des écoles coraniques est plus fort que celui des écoles privées ;
- enfin le taux (net) de scolarisation apparaît comme une fonction décroissante du niveau d'enseignement : plus élevé est ce dernier moins grand est le taux (net) de scolarisation.

5.1.2.3. Selon la région naturelle/milieu de résidence, le sexe et le quintile de la dépense par tête:

Les constats afférents au taux brut de scolarisation des garçons au premier cycle de l'enseignement fondamental demeurent vrais en ce qui concerne le taux net de scolarisation (des garçons au premier cycle), à savoir "autres communes" enregistre le taux de scolarisation le plus élevé au niveau de chaque quintile excepté le 1er quintile, au niveau duquel plutôt Bamako se distingue.

Chez les filles c'est ici aussi (taux net) "autres communes" qui occupe le premier rang du point de vue de l'intensité de la scolarisation au niveau du 2e quintile et du 4e quintile.

Cette place revient, comme dans le taux brut, à Bamako au niveau du 5^e quintile.

En revanche au niveau du 1^{er} quintile, au lieu de "milieu rural" le premier rang est occupé par "autres communes" et au niveau du 3^e quintile la première qui était due précédemment à "autres communes" revient à Bamako.

5.2. Niveau des indicateurs d'après d'autres sources :

5.2.1. Recensement Général de la Population et l'Habitat d'avril 1987 :

D'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1987, le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental est (à

cette date) de 28,3% (34,4% pour les garçons et 21,7% pour les filles).

D'après la même source il est de 13,2% au second cycle de l'enseignement fondamental (17,7% pour les garçons et 8,5% pour les filles) et de 6,7% au niveau du Secondaire (11,1% pour les garçons et 2,8% pour les filles).

En passant de 28,3% en 1987 (Recensement) à 35,4% en 1994 (EMCES), le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental aurait augmenté de 7,1 points-pourcentage.

5.2.2. Annuaire statistiques des Ministères de l'Education de Base (MEB) et des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS) :

D'après la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du Ministère de l'Education de Base, le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental était de 36,4% en 1993-94 (44,7% pour les garçons contre 28,3% pour les filles). Ce niveau et celui fourni par l'EMCES (35,4%) sont donc comparables.

Au second cycle de l'enseignement fondamental le taux brut de scolarisation était, selon la CPS/MEB, de 12,7% en 1993-94 (17,0% pour les garçons contre 8,5% pour les filles), nettement en deçà du niveau indiqué par l'EMCES (17,8%). Pour ce qui est de l'Enseignement Secondaire tant Général que Technique et Professionnel, le taux de scolarisation pour l'année 1993-94 n'est pas disponible. En effet cette année scolaire avait été déclarée blanche par les autorités du pays au niveau de l'Enseignement Secondaire.

Aussi, s'agissant d'Enseignement Secondaire avons-nous considéré les taux de scolarisation (bruts et nets) afférents à l'année scolaire 1994-95. Ces taux sont donnés par les tableaux suivants :

Taux brut de scolarisation (en %) en 1994-95 selon le sexe au Secondaire (niveau national) :

ordr.d'ens. Sexe	Secondaire Général	Secondaire Tech.ét Prof.
Masculin	6,0	3,3
Féminin	2,2	1,5
Ensemble	4,0	2,4

Taux net de scolarisation (en %) en 1994-95 selon le sexe au Secondaire (niveau national) :

ordr.d'ens. Sexe	Secondaire Général	Secondaire Tech.ét Prof.
Masculin	2,4	0,5
Féminin	1,2	0,3
Ensemble	1,8	0,4

Après que la Réforme de 1962 ait commencé à montrer ses limites vers la fin des années soixante-dix, les pouvoirs publics de l'époque, faute d'avoir pris à temps les mesures que leur imposaient les mutations socio-économiques ainsi que l'évolution démographique, ont laissé le système éducatif se détériorer et se scléroser, au point que notre pays connaît aujourd'hui l'un des taux de scolarisation les plus bas du monde. Il est impérieux d'y remédier.

CONCLUSION

Dans la mesure où elle a été réalisée aux fins d'évaluation des conditions de vie des ménages au Mali, l'EMCES-1994 peut être considérée comme s'inscrivant dans la continuité de l'analyse de l'Enquête Budget-Consommation 1988/1989 (EBC). Les thèmes multiples et variés dont elle traite touchent à tous les aspects de la vie économique et sociale de la population malienne. L'analyse des données afférentes à l'éducation, objet de notre consultation, a confirmé ce qui, pour les observateurs tant soit peu avertis des questions d'éducation au Mali, sont des vérités banales :

- la fréquentation scolaire est plus le fait des garçons que des filles, ce clivage étant plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- les jeunes maliens fréquentent plus les écoles publiques que les écoles privées ;

- la majorité de la population malienne est classée "sans instruction" ;
- la plupart des personnes alphabétisées le sont en Bambara ;
- l'alphabétisation concerne plus le milieu rural que le milieu urbain ;
- plus haut est le niveau d'enseignement, moins élevé est le taux de scolarisation correspondant.

La sous-scolarisation et, dès lors, le très faible taux d'alphabétisation des adultes, constituent, sans aucun doute, des contraintes majeures au démarrage économique du pays et à toute politique de développement. Alors que les économistes de l'éducation s'accordent à penser qu'un taux de scolarisation d'au moins 50,0% est indispensable pour le décollage économique d'un pays, l'EMCES-1994 a révélé qu'au Mali les enfants scolarisés dans le premier cycle de l'enseignement fondamental ne représentent que 33,6% de la population scolarisable (la population de la tranche d'âges 7-12 ans). Le doute est-il encore permis quant à l'existence d'une corrélation entre le niveau de scolarisation d'un pays et l'amélioration de la productivité de la main-d'oeuvre de ce pays, l'état sanitaire et nutritionnel de la population, en particulier des groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants? Plusieurs études empiriques à travers le monde n'ont-elles pas montré que l'éducation conduit à plus de démocratie? Aujourd'hui n'est-il pas unanimement admis que la stabilité politique d'un pays est en grande partie fonction du degré d'éducation des citoyens de ce pays?

<<Le système éducatif malien est confronté depuis plusieurs années à des problèmes complexes résultant de l'explosion scolaire, de la crise économique, de l'ajustement structurel et de la dégradation de l'emploi (effondrement dans le secteur moderne, progression de l'"informel" et explosion du chômage et du sous-emploi)>>.

<<Le Mali souffre sérieusement des mêmes contradictions et paradoxes présents dans l'ensemble de la région : d'une part il est fortement sous-scolarisé et selon certains observateurs, connaît même une tendance à la déscolarisation>>.

Les spécialistes de prospective s'accordent pour dire que le XXI^e siècle sera celui de l'excellence et de la compétition sans merci entre les nations du monde. L'éducation étant le moteur du démarrage économique, il est, à quatre (4) ans de ce grand rendez-vous, urgent et impérieux que le Mali relève de façon substantielle son taux de scolarisation. L'objectif déclaré en la matière par les autorités

OIT/EMANO : Diagnostics pour l'identification des objectifs prioritaires du BIT au Mali. Dakar, Juin 1994.

OIT/EMANO : Diagnostics pour l'identification des objectifs prioritaires du BIT au Mali. Dakar, Juin 1994.

maliennes est l'atteinte d'un taux de scolarisation (au premier cycle de l'enseignement fondamental) de 50,0% d'ici à l'horizon 2000. Cela passe tout d'abord, à notre sens, par la revalorisation de la fonction enseignante et ensuite, malgré les contraintes de l'ajustement structurel auquel le Mali est assujéti depuis de longues années, par un vaste programme de recrutement de maîtres titulaires (et non de vacataires) et de construction de nouvelles écoles.

Quant à la scolarisation des filles, ne contribue-t-elle pas à diminuer la mortalité infantile ? Par ailleurs ne sait-on pas que plus les filles sont scolarisées plus elles sont maîtresses de leur fécondité ?

<<Certains organismes de financement (Banque Mondiale, USAID...) pensent qu'il n'y a pas (au Mali) un véritable plan national en matière de scolarisation des filles. Ils trouvent que la politique de scolarisation des filles n'est pas assez ambitieuse ; elle est timide et n'implique pas tellement les décideurs>>. Nous faisons nôtres les propositions concrètes formulées par certains partenaires au développement du Mali quant à la scolarisation des filles :

- suppression des frais scolaires pour les filles ;
- allégement des tâches des femmes ;
- création de conditions souples pour les écolières-mères ;
- élaboration de programmes d'alphabétisation et de post-
alphabétisation pour les filles ;
- recrutement obligatoire en 1ère année des écoles fondamentales
de 50,0% de filles ;
- adaptation des programmes d'enseignement et des matériels
didactiques aux aspirations et conditions des femmes./.

TERMES DE REFERENCE DE
L'ETUDE (ANNEXE)